

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal du 26 JUIN 2025

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves SENANT, Maire de la Ville d'Antony.

M. le Maire : Je demande à Madame Galli de faire l'appel.

(Il est fait appel des membres présents par Mme Galli.)

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme PRECETTI à M. MEDAN

Mme BERTHIER à M. ARJONA

Mme LEON à M. REYNIER

Mme LEMMET à M. FOYER

Mme EL MEZOUEDE à Mme RAFIK

Mme GODEFROY à M. COURDESSES

- Approbation du compte rendu de la séance du 3 avril 2025.

M. le Maire : Vous avez reçu le compte rendu de la séance du 3 avril, est-ce qu'il y a des demandes de rectifications à ce compte rendu ?

S'il n'y en a pas, je considère qu'il est **approuvé**.

- Décisions prises pendant l'intersession.

M. le Maire : Des questions sur les décisions ? Monsieur Doyen ?

M. DOYEN : Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous et à toutes. Ma question porte sur la DS 81, la convention avec l'association Planète Interculturelle. C'est une demande de précision parce qu'en commission d'Urbanisme on nous a dit qu'il y aurait une étude d'adduction d'eau alors qu'à la commission Transition écologique, ce n'était pas à l'étude. Donc j'aimerais savoir ce qu'il en est exactement. L'adduction d'eau, elle doit servir pour l'arrosage des plantes du futur jardin mais aussi pour une fontaine ; et j'élargis un peu ma question aux fontaines dans la ville et d'une façon générale aux mesures chaleur : Est-ce que vous avez déjà des choses qui sont prêtes ? Il fait chaud en ce moment, est-ce que vous avez mis en place des choses comme cela a pu être évoqué à d'autres moments ?

M. le Maire : Je réponds à la question 81, j'ai vu une étude de sol

M. DOYEN : De sol oui, ça on en a parlé

M. le Maire : Qui n'a pas été très concluante d'ailleurs sur la qualité du sol, le sol est très pollué à la Fontaine. Monsieur Arjona, vous avez plus de précisions ?

M. ARJONA : Oui, effectivement on a reçu une étude sur le sol, je l'ai reçue pas plus tard que tout à l'heure, qui confirme ce qui avait été évoqué lors de la commission Transition Ecologique sur le fait que les sols avaient

été possiblement pollués, contenaient des métaux lourds qui donc nécessiteront des aménagements pour pouvoir cultiver et faire le jardin partagé, et pour ceux qui décideraient de s'en nourrir de manière occasionnelle, -parce que c'est d'abord du lien social les Jardins Partagés, ce n'est pas pour nourrir les Antoniens- on va être obligés de faire des aménagements comme cela a été fait sur le jardin de l'Abreuvoir ; et je vous confirme ce que j'ai dit lors de la commission Urbanisme car on n'avait pas forcément d'informations la semaine qui précédait, à savoir que des études sont en cours pour s'assurer que ce jardin partagé puisse être arrosé lorsqu'il sera mis en exploitation.

Donc les études sont en cours, il y a plusieurs possibilités d'après ce que j'ai compris, le choix n'est pas encore définitif et déterminé mais il y aura de l'adduction d'eau pour arroser le jardin partagé.

S'agissant des fontaines, là par contre je n'ai pas d'informations particulières actuellement.

M. le Maire : Moi non plus. Qui est-ce qui aurait des informations sur les fontaines ? Personne. Je ne savais pas qu'il y avait un problème de fontaines à l'ordre du jour.

M. DOYEN : Non mais pour le jardin il a été demandé qu'il y ait une fontaine pour que les jardiniers puissent avoir de l'eau pour jardiner, donc la question est : adduction d'eau, oui, mais pas forcément de l'eau potable. Donc la question est : est-ce qu'il y aura de l'eau potable ? En fait ce sont

deux adductions d'eau différentes ou potentiellement différentes. On peut arroser à l'eau potable mais ce n'est pas souhaitable.

M. ARJONA : Je vous invite peut-être à attendre la fin des études, tout cela sera envisagé comme on fait d'habitude, de manière très professionnelle grâce aux services de la mairie.

M. le Maire : Oui, même s'il s'appelle La Fontaine, il n'est pas sûr qu'il y en ait une.

M. DOYEN : En effet.

M. le Maire : Monsieur Mauger ?

M. MAUGER : Bonsoir à toutes et tous. C'est au sujet de la DIS 24, il s'agit d'une mise à disposition d'une association relativement récente et dynamique, Antony Palestine Solidarité qui a récemment organisé une marche pour Gaza et on a regretté que la police tant municipale que nationale n'ait pas mis de moyens à disposition outre une seule voiture, notamment on a eu quelques difficultés au moment du démarrage de la manifestation et disons que la présence des policiers aurait été bienvenue pour interrompre la circulation et sécuriser le parcours.

Je voudrais rappeler aussi que cette association est née de la volonté de faire un jumelage avec une ville Palestinienne et donc on espère que cela aboutira.

Et enfin l'objet de la marche visait entre autres à demander le retrait du drapeau d'Israël du fronton de la mairie, et on a vu par la suite que vous

aviez reçu un courrier de la part du préfet, Monsieur le Maire, demandant effectivement le retrait de ce drapeau. Personnellement nous en sommes plutôt satisfaits puisqu'on a vu qu'en parallèle d'autres Villes s'étaient vu demander le retrait du drapeau Palestinien. Et j'ai remarqué que le préfet avait aussi signalé que l'affichage d'un drapeau n'est pas l'apanage de Monsieur le Maire mais du conseil municipal. Et en outre s'ajoute à cela le devoir de neutralité de l'affichage qui figure sur les bâtiments publics.

M. le Maire : Bien. Qui d'autre souhaite intervenir ? Madame Huard.

Mme HUARD : A propos des DIS 06 à 15 qui concernent la Maison des Familles. Nous avons pu effectivement visiter cette Maison des Familles avec Anne Rambaut il y a quelques semaines, où nous avons été d'ailleurs très bien accueillis et nous avons eu beaucoup d'explications, donc nous remercions la Directrice et l'équipe de la Maison des Familles. On a eu également une présentation en commission sur cette Maison des Familles et j'ai noté qu'il y avait un atelier 1.000 premiers jours animé par une sage-femme en coanimation avec une conseillère conjugale et familiale, je pense, pour certains ateliers qui précisaient qu'il y avait un focus sur la place de la femme mère. Alors cela paraît quand même quelque chose qui relève d'une conception un peu peut-être traditionnelle de la famille, en tout cas ma question était de savoir, sachant que l'homoparentalité est reconnue depuis 2013, si la Maison des Familles prend en compte toutes

les formes de parentalité sans forcément assigner des rôles aux uns et aux autres au sein de la famille ?

M. le Maire : Madame Galli va se faire un plaisir de vous répondre.

Mme GALLI : Alors soyez rassurée Madame Huard, il y a des couples homoparentaux à la Maison des Familles, comme partout, et quand on parle des 1.000 premiers jours et des femmes mères, en fait on veut parler de ce passage du moment où la femme devient maman. Et on sait que parfois, quand la femme devient maman il y a des problèmes qui sont liés par exemple à des dépressions post-partum, des baby blues, voire jusqu'à la psychose puerpérale, il peut y avoir des problèmes. Et donc les 1.000 premiers jours, c'est un atelier qui a été créé en écho avec les demandes du Gouvernement, de la CAF aussi pour cette prévention autour des 1.000 premiers jours. Donc l'accompagnement de la grossesse jusqu'aux deux ans et demi, trois ans de l'enfant, pour permettre justement aux parents et notamment à la mère de devenir une mère sereine.

Et je continue pour expliquer pourquoi on utilise ce thème de « femme mère » : c'est qu'on sait qu'il faut que la mère soit particulièrement compétente dans ces moments-là pour qu'un lien d'attachement sûr soit possible et que l'enfant se développe correctement. Est-ce que j'ai bien répondu à votre question ?

Mme HUARD : Vous y répondez à votre façon puisque cet attachement, il peut aussi être l'objet du père...

Mme GALLI : Tout à fait.

Mme HUARD : Donc assigner des rôles, la mère assignée à l'attachement et le père peut-être à l'autorité, cela me paraît peut-être une vision un peu traditionaliste. C'est pour cela que je pense que ça crée un petit peu un doute et une question sur la conception de la famille dans la Maison des Familles.

Mme GALLI : Je vous laisse donner votre vision de la maternité. Il se trouve que biologiquement les femmes sont mères mais que le père est absolument nécessaire au fait que la mère puisse devenir mère... Et donc du coup il est absolument nécessaire que le père ait aussi une place et un rôle primordial dans la naissance de la famille. Est-ce que c'est plus clair pour vous ? Si vous avez besoin...

Mme HUARD : C'est tout à fait clair et je trouve qu'à partir du moment où on réduit au biologique, on oublie la composante sociale de la construction sociale du rôle de parent et de la famille. Voilà.

Mme GALLI : D'où l'intérêt des 1.000 premiers jours.

Mme HUARD : Et donc je pense qu'il y aurait quelque chose à faire pour que la Maison des Familles veille à être ouverte à toutes les formes de parentalité.

Mme GALLI : Mais la Maison des Familles est bien ouverte à toutes les formes de parentalité, monoparentalité, parent isolé, des couples recomposés, des familles monoparentales et des femmes même qui ont

des enfants par PMA et donc sans père ; donc il n'y a pas de problème, ils sont vraiment tous les bienvenus.

M. le Maire : Bien. Y a-t-il d'autres demandes concernant les décisions ?

M. BESSENAY : Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous et à toutes, je me permets de rebondir aussi sur les mêmes sujets, en remerciant effectivement la présentation du bilan de la Maison des Familles, comme il avait été demandé et indiqué lors du dernier conseil municipal. Juste une petite question et précision : il y a encore toute une série de conventions qui sont signées, est-ce qu'elles sont signées à l'année, ou comment ? Je me permets de me tourner vers Madame Galli.

Mme GALLI : Oui, tout à fait. Les conventions sont signées, est-ce qu'elles sont signées à l'année ? Elles doivent être signées en partie à l'année, oui, mais on a une certaine souplesse avec la Maison des Familles pour adapter l'offre en fonction des besoins. Donc en fait on a passé des conventions avec certaines personnes pour faire évoluer les propositions de la Maison des Familles en fonction des besoins évalués des familles.

M. MAUGER : Je vais me permettre, une fois n'est pas coutume, de compléter la réponse : ce sont bien des interventions ponctuelles, chacune de ces décisions-là. C'est un nombre d'heures, c'est un tarif horaire, et voilà. Moi ce qui m'interroge, c'est que pendant très longtemps, on a vu l'Association des Familles et des Liens avoir assez rapidement lors de sa création une subvention de l'ordre de 30.000 € de la part de la Ville, et on

a eu le sentiment que la Maison des Familles quelque part pérennisait un certain nombre d'activités proposées par cette association-là. Donc on s'attendait à ce qu'effectivement, avec ces décisions, cela vienne sans doute décroître la subvention accordée à l'Association des Familles et des Liens mais en fait on s'aperçoit que ce n'est absolument pas le cas. Donc là, on voit que les choses s'ajoutent, la répartition des rôles elle-même au sein du lieu n'est pas très claire, il y a toujours eu aussi une confusion entre le lieu d'accueil enfants/parents proposé par Des Familles et des Liens et ce qui pouvait exister au centre Ousmane Sy, par exemple dans la convention avec Des familles et des Liens on voyait apparaître le lieu accueil enfants/parents au titre du Contrat de Ville, il y a toujours eu une grande confusion sur ce point-là et malheureusement la confusion perdure mais cette fois-ci entre « Des Familles et des Liens » et la « Maison des Familles ».

M. le Maire : Pas d'autres interventions ?

Mme HUARD : Sur une autre décision, la décision 48, et la 71, les deux concernent la réfection d'un terrain synthétique foot/rugby à l'US Métro, on facture 1,2 million d'euros pour transformer un terrain en gazon en terrain synthétique, j'ai indiqué en commission que c'est une zone qui est identifiée quand même comme « armature verte de l'Île-de-France » sanctuarisée dans le nouveau SDRIF-E, le Schéma Directeur d'Aménagement de la Région, mais ma question portait sur la priorisation de ces opérations : on

a le stade Velpeau qui est en granulés de caoutchouc dont on sait qu'ils sont nocifs pour la santé et pour l'environnement, qui dégagent d'ailleurs des odeurs en été par ces temps de canicule qui sont perceptibles par les riverains, est-ce qu'il est prévu de le remplacer à brève échéance, ce stade ? Et je pense qu'il y en a d'autres qui sont dans ce type de matériaux et qu'il faudrait peut-être traiter en priorité ?

M. le Maire : Non, en priorité, d'abord, les terrains qui sont en herbe ne sont pratiquement jamais utilisés parce qu'ils sont en herbe. C'est tout. On ne joue plus maintenant au football sur des terrains en herbe. Et quand on a 64.000 habitants avec deux ou trois terrains de foot, il n'est pas question de laisser ces terrains en herbe. Ce n'est pas la campagne ici.

Mme HUARD : On joue quand même encore sur des terrains en herbe et est-ce qu'on ne devrait pas prioriser la santé d'abord ? Et celle des enfants aussi ?

M. le Maire : Non d'abord le sport, vous savez bien ! On est contre la santé à Antony !

Passons aux choses sérieuses, y a-t-il d'autres questions ?

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner.

Mme RAMBAUT : C'est à propos de la DIA 1 à 10 avenue Saint-Exupéry. C'est une vente d'appartements de 9 m² et la question est plus générale : on a évoqué ce sujet en commission avec Madame Précetti qui devait nous

faire un retour après avoir contacté le Territoire pour savoir ce qu'il en était des permis de louer, surtout pour les très petites surfaces.

M. le Maire : Eh bien vous le lui demanderez à la prochaine commission sur le sujet. Elle n'est pas là aujourd'hui, donc vous l'interrogerez de nouveau... et ce n'est pas à l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'autres questions sur les DIA ?

Alors on passe maintenant à la question écrite numéro 1 de Monsieur Mauger pour le groupe Antony Terre Citoyenne. Et donc je vous lis la question qui comme d'habitude est bien fournie.

1^{ère} Question écrite de M.David Mauger au nom du Groupe Antony

Terre Citoyenne

Monsieur le Maire,

Notre groupe municipal Antony Terre citoyenne souhaite vous interroger sur les circonstances financières de l'acquisition des installations sportives de l'US Métro.

Le compte administratif 2024 de la Ville d'Antony présente une capacité de désendettement inférieure à 12 ans, ce qui pourrait laisser penser que la situation financière de notre commune demeure sous le seuil d'alerte qui marque un endettement excessif. Vous l'avez d'ailleurs affirmé lors du conseil municipal du 4 avril dernier.

Cependant, cette apparente stabilité masque une réalité plus préoccupante : Une dépense majeure de 16,2 millions d'euros,

correspondant à l'acquisition d'une grande partie du stade de l'US Métro auprès de la RATP, votée au conseil municipal de juin 2024, mais conclue seulement en fin d'année 2024, a été intégralement reportée en restes à réaliser. Étonnamment, cette charge n'a pas été mandatée avant la clôture de l'exercice alors même que selon le bilan des cessions, l'acte d'achat date du 17 décembre 2024, et que, d'après nos informations, la RATP en aurait réclamé le règlement à plusieurs reprises entre janvier et avril 2025. Deux hypothèses peuvent expliquer ce report : Soit la Ville ne disposait pas des fonds nécessaires, ce qui soulèverait de sérieuses inquiétudes quant à sa solvabilité, soit elle a volontairement différé ce paiement. Dans les deux cas, cela suscite des interrogations.

La ville a-t-elle eu des difficultés à se faire financer et a-t-elle connu des tensions de trésorerie entre décembre 2024 et mars dernier ?

A partir de quelle date la ville a-t-elle retrouvé un niveau de liquidité suffisant pour payer sa dette à la RATP ?

Pouvez-vous nous donner les soldes de trésorerie du compte 515 de chaque fin du mois depuis décembre 2024 ?

En tout état de cause, si la Ville avait honoré son engagement, elle aurait emprunté cette somme en 2024 et l'encours de sa dette serait passé de 171,9 millions d'euros à 188,1 millions d'euros. En conséquence, la capacité d'autofinancement, inchangée à 15,3 millions d'euros, aurait

conduit à une capacité de désendettement réelle de 12,29 années, dépassant ainsi le seuil d'alerte des 12 ans.

Ce procédé, qui revient à différer une charge aussi structurante, fausse la lecture des comptes, retarde la prise de conscience des déséquilibres financiers, et reporte les conséquences sur le compte administratif 2025, lequel ne sera examiné qu'après les élections municipales de mars 2026.

Ce manque de clarté compromettra assurément la crédibilité de la Ville auprès des établissements bancaires, dont la confiance est d'autant plus cruciale que nos finances se sont fortement dégradées ces deux dernières années.

Aussi, nous vous prions de bien vouloir nous expliquer pourquoi cette dépense n'a pas été mandatée avant la clôture comptable, alors même que l'achat avait été acté et que le créancier en réclamait le paiement ?

Pouvez-vous également nous transmettre la convention conclue avec la RATP, ainsi que la date précise à laquelle cette dépense a été mandatée ?

Enfin, nous sollicitons un accès au grand livre des comptes de la Ville afin de pouvoir tracer ces écritures et les opérations d'un certain nombre de comptes.

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal Antony Terre citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes.

David Mauger, pour le groupe.

M. le Maire : Voilà ma réponse :

En vous interrogeant sur le calendrier de l'acquisition du stade de l'US Métro, vous imaginez que la ville rencontrerait des difficultés financières telles que son crédit serait entamé auprès des banques de la Place.

Permettez-moi de vous dire que vous prenez vos désirs pour la réalité.

Nous avons signé avec la RATP l'acte de vente de la partie sud du Parc de la Croix de Berny le 17 décembre 2024. Les documents du notaire nécessaires pour effectuer le paiement ont été reçus le 19 décembre.

Les opérations de clôture des écritures d'investissements étant achevées, le règlement ne pouvait intervenir avant la fin de l'année 2024. La RATP en avait pleinement conscience. Comme elle l'a écrit à nos services financiers, il était crucial pour elle que la vente se tienne à la mi-décembre mais elle n'avait pas d'exigence sur la date du versement des fonds.

La dépense de 16,3 millions d'euros a donc été portée comme il se doit en « restes à réaliser ».

Si le versement n'a eu lieu que le 8 avril, c'est en raison d'un désaccord qui nous a opposés à la RATP sur un autre sujet, ce qui nous a conduits à différer le paiement jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Cela a été le cas début avril.

Pour payer les 16,3 millions d'euros, nous avons mobilisé l'emprunt de la Banque Postale de 10 millions d'euros, au taux Euribor 12 mois + 1,01%,

et une partie (6 millions d'euros) de l'emprunt Agence France - Locale de 8 millions d'euros à Euribor 12 mois + 1,06%.

Il nous reste encore 24 millions d'euros d'emprunts souscrits avec l'Agence France – Locale que nous n'avons pas mobilisés, qui restent donc disponibles, et ils le resteront un moment.

Vous le voyez, nous ne rencontrons pas de problème de financement.

La situation financière de la ville est bonne, contrairement à ce que vous essayez de faire croire. Le compte administratif 2024 présentait une capacité de désendettement de moins de 12 ans, ce qui n'est pas du tout le seuil d'alerte mais une règle de bonne gestion. Le seuil d'alerte est plutôt de 15 à 20 ans, niveau atteint, vous le savez, par la Ville de Paris.

Notre capacité de désendettement devrait nettement s'améliorer cette année. La rigueur de gestion que nous nous sommes imposée va nous permettre d'augmenter très sensiblement notre autofinancement qui devrait dépasser 16 millions d'euros en 2025, et de financer l'achat du stade de l'US Métro sans augmenter notre endettement.

Je saisis cette occasion pour répondre à une autre allégation que vous avez formulée avant-hier au Conseil Territorial : Selon vous, notre situation financière est mauvaise et nous comptons sur la ZAC Antonypole pour nous renflouer.

Ce n'est pas du tout le cas, bien au contraire.

Notre situation financière est bonne, je viens de le montrer, et elle est bonne malgré la ZAC Antonypole. Le bilan prévisionnel de la ZAC est équilibré sur la durée, mais les premières années seront difficiles : il faudra financer la mise en souterrain des lignes à haute tension qui est le préalable, et l'aménagement des abords de la gare avant de percevoir les premiers versements de l'aménageur qui n'interviendront pas avant 2029-2030. Si l'aménagement s'effectue comme prévu, la ZAC deviendra rentable pour la ville dans les années 2030. J'espère qu'elle sera rentable, aujourd'hui nous visons l'équilibre de l'ensemble des aménagements mais j'espère bien qu'elle sera aussi rentable que celle du Panorama à Clamart. Vous le voyez, je travaille pour mes successeurs.

2^{ème} Question écrite de M.David Mauger au nom du Groupe Antony

Terre Citoyenne

Monsieur le Maire,

Notre groupe municipal Antony Terre citoyenne souhaite vous interroger sur la procédure de création de la ZAC Antonypole que vous engagez à travers le Territoire Vallée Sud Grand Paris.

Ce grand projet a franchi plusieurs étapes sans que le conseil municipal y soit associé. Depuis la présentation du plan guide en septembre 2021, le sujet n'a plus été abordé en conseil municipal que partiellement, au travers de sujets connexes ou grâce à nos questions.

Mardi, le bilan de la concertation sur le projet Antonypole était à l'ordre du jour du Conseil de territoire. Le sujet fut abordé dans deux des trois commissions territoriales qui l'ont précédé, mais sans qu'aucun élu de votre majorité ne fut présent. J'étais le seul à aborder ce point. Comment expliquez-vous ces absences, sachant que tout conseiller municipal a la possibilité de participer aux commissions territoriales ?

De plus, ce bilan de la concertation n'a été abordé dans aucune commission municipale. Il faut dire que vous avez convoqué la commission municipale de l'urbanisme le même jour et à la même heure que le conseil de territoire. J'avais dénoncé le même procédé l'année dernière au moment de l'adoption de la modification n°6 du Plan local d'urbanisme d'Antony.

Toujours au sujet de l'interface entre la Ville et le Territoire, je voudrais rappeler que vous n'avez jamais respecté, M. le Maire, l'obligation qui vous est faite, de présenter en conseil municipal le rapport annuel d'activité du Territoire (art. L. 5211-39 du CGCT). Quand respecterez-vous cette obligation inscrite dans la loi ?

Alors même qu'au cours de la concertation préalable, une partie des contributions des habitants ont porté sur la programmation de logements dans un secteur soumis au cumul de nuisances environnementales (pollution des sols, pollution sonore et pollution de l'air), cet aspect est totalement absent des conclusions que la Ville et le Territoire ont tirées de

la concertation publique. Comment s'étonner alors de la conclusion ultime : « le bilan de la concertation préalable n'est pas de nature à remettre en cause le projet de la ZAC d'Antony » ? J'ajoute que le délai de 15 jours prévu par la loi entre la décision de lancement de la concertation et son début n'a pas été respecté.

N'aurait-il pas fallu confier à un membre de la Commission nationale du débat public le soin de mener cette concertation, de façon à en garantir l'indépendance ?

Le 11 juin, comme vous nous l'aviez annoncé, l'Autorité environnementale a rendu son avis sur le projet de ZAC. Après avoir examiné l'évaluation environnementale de ce projet, elle formule 25 recommandations qui remettent en cause toutes les dimensions de votre projet : destruction de la quasi-totalité des bâtiments, suppression de 80 % des arbres existants, délocalisation des entreprises, l'implantation de logements à proximité de l'A10, etc. J'ai demandé que cet avis soit évoqué en commission municipale de la transition écologique avant que le territoire ne réponde à cet avis. Pouvez-vous nous assurer que ce sera bien le cas ?

Par ailleurs, il s'avère que l'étude de faisabilité du réseau de chaleur urbain d'Antony repose sur l'identification de prospects totalisant, dans le projet Antonypole, 5 400 logements, donc au-delà des 1 000 logements du projet Linkcity et des 3 500 logements annoncés dans le projet de ZAC soumis à la concertation préalable. Pouvez-vous nous indiquer les vrais chiffres ?

Au cours de la consultation publique sur le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans les Hauts-de-Seine organisée par la préfecture en juillet 2024, vous avez demandé, Monsieur le Maire, le classement d'Antonypole en « Zone de Bruit Critique ». Ce classement aurait pu amener l'État à prendre en charge des mesures de réduction des nuisances de bruits. Le préfet a refusé ce classement pour cause de défaut d'antériorité. Autrement dit, le projet de ZAC étant postérieur au classement des A6 et A10 dans une bande de 300 mètres de part et d'autre, c'est en toute connaissance de cause sur le bruit des autoroutes que vous projetez d'y mettre des logements. Si ce n'est pas un aveu sur les nuisances de bruit de ce secteur, pour quelle raison avez-vous fait cette demande, Monsieur le Maire ? Êtes-vous finalement d'accord pour exclure tout logement de cette bande de 300 mètres ?

En vous remerciant par avance de vos réponses, le groupe municipal Antony Terre citoyenne vous adresse, Monsieur le Maire, l'expression de ses salutations citoyennes.

David Mauger, pour le groupe.

M. le Maire : Ecoutez, sur cet aspect des choses, moi je n'ai jamais rien demandé auprès de la PPDE. Pas du tout, je n'ai rien demandé, et on ne m'a rien répondu parce que je n'ai rien demandé. Non, je n'ai rien demandé. Je n'ai trouvé personne dans ma majorité qui était capable de

me dire quand cette question a été évoquée lors de la discussion sur la PPDE, c'est tout.

Par ailleurs, pour rester sur la même question, les 5.400 logements d'Antonypole à chauffer par la géothermie, cela correspond à 4.500 logements + 900 équivalents logements, correspondant aux bureaux. Il faut aussi les chauffer les bureaux, ce ne sont pas des logements mais il faut aussi les chauffer. Et donc on a fait des calculs en équivalents-logements. C'est cela l'explication. Mais sur le bruit, moi je n'ai rien demandé au préfet. J'aurais quand même été idiot de raconter qu'Antonypole est en zone bruits critique. Ce n'est pas vrai, on n'a jamais dit ça. Non, je vous mets au défi de trouver. En tout cas, dans ma majorité, personne n'a trouvé, et l'administration non plus. Nous n'avons pas trouvé la trace de propos aussi aberrants !

Je vous lis ma réponse :

Vous m'interrogez sur la procédure de création de la ZAC Antonypole qu'a engagée le Territoire Vallée Sud Grand Paris. Le Territoire a organisé il y a quelques mois la concertation préalable au lancement de la procédure de création de ZAC et le bilan de cette concertation a été voté avant-hier soir par le Conseil du Territoire à une écrasante majorité (3 votes contre seulement et 2 abstentions). Vous n'avez pas été suivi par vos amis de la gauche du Territoire.

Si la procédure de création de la ZAC a été engagée par le Territoire, si c'est le Conseil du Territoire qui a eu à voter le bilan de la concertation et si cette question a été soumise préalablement aux commissions territoriales, c'est la conséquence de la loi NOTRe qui a transféré aux Territoires la compétence Aménagement. Cette loi nous a été imposée par la majorité de gauche de l'Assemblée Nationale du temps de François Hollande, et les nouvelles majorités successives ne sont pas revenues dessus. Nous sommes opposés à cette loi votée par vos amis. Vous ne pouvez pas sérieusement nous en reprocher les conséquences.

Contrairement à ce que vous affirmez, le Conseil Municipal ne s'est pas désintéressé du projet Antonypole. On y parle d'Antonypole depuis 2010, et toutes les étapes de ce projet effectivement évolutif y ont été commentées. Une présentation complète du projet a été effectuée le 30 septembre 2021 par l'Atelier AUC. Même si le projet a un peu évolué depuis cette époque, le nombre de logements prévu était déjà de 4 000. Je n'ai pas trouvé dans votre intervention à cette occasion, le 30 septembre 2021, Monsieur Mauger, cette opposition frontale qui est la vôtre aujourd'hui. A l'époque vous n'étiez pas opposant du tout.

Par ailleurs, j'ai participé aux trois soirées de concertation organisées à Antony en février, au cours desquelles vous avez pu vous exprimer à loisir, devant les quelque 500 personnes qui y ont assisté.

Vous en venez ensuite au bilan de la concertation et des conclusions qu'en a tirées le Territoire. J'ai analysé comme vous ce bilan.

152 contributions ont été déposées, dont 78 questions et 65 propositions.

D'une manière générale, les avis positifs et négatifs s'équilibrent à peu près. Et les avis vraiment négatifs, comme le vôtre, sont peu nombreux.

- *Le vôtre d'abord :*
- *Dans la proposition 62 vous écrivez : « nous proposons 3 crèches publiques et 2 nouvelles écoles », alors que le projet ne prévoit pas de crèche à ce stade, et seulement 1 école. Et vous poursuivez : « Nous proposons aussi une médiathèque ».*

J'ai chiffré votre proposition : c'est 12 millions d'euros pour les trois crèches, 4 M€ la crèche, 18 millions pour l'école, 10 millions pour la médiathèque, soit 40 millions d'euros de dépenses supplémentaires.

Alors que la raréfaction du personnel de la petite enfance et l'évolution de la démographie rendent problématique la construction de nouveaux équipements scolaires ou de Petite Enfance, ils risquent vraiment de rester vides et c'est pourquoi nous nous sommes limités à une seule école. Ni de crèches d'ailleurs, nous avons aujourd'hui l'équivalent d'une crèche et demie de vide faute de personnels, donc ce n'est pas le moment de construire des nouvelles crèches. Par conséquent les 40 M€ que vous voudriez dépenser dans cette affaire me paraissent totalement inutiles.

Par ailleurs, dans la proposition 51, vous demandez d'accroître la place des entreprises entre l'autoroute A10 et les avenues Harmel et Sommer. C'est un espace très important. Outre que cette proposition priverait notre ville de centaines de logements, dont 30% de logements sociaux, la différence de prix entre les terrains à usage économique et ceux à usage de logement est telle qu'elle ne manquerait pas de mettre la ZAC en déficit de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Pour les impôts des Antoniens, vos deux propositions coûteraient au bas mot 60 à 80 millions d'euros.

- *Celle de l'association des entreprises du site : l'ADEPHA.*

Ces entreprises sont totalement opposées au projet, parce qu'elles ne veulent pas bouger. Même si elles savent bien sûr qu'elles « bénéficieront d'une juste et préalable indemnité », elles s'efforcent d'en améliorer et d'en maximiser le niveau en s'opposant au projet.

- *Une douzaine de riverains s'inquiètent de la hauteur des bâtiments proches de leur pavillon. Cinq habitants s'inquiètent de la densité qu'ils jugent excessive, 4 de la circulation dans le quartier, 4 des transports en commun.*

Vous le voyez, malgré la qualité de votre plaidoyer lors des réunions publiques, vous n'avez pas convaincu beaucoup de monde de s'opposer au projet.

- Vous en venez enfin à l'avis de l'Autorité Environnementale sur laquelle vous comptiez beaucoup. L'avis a été rendu le 11 juin, et contrairement à ce que vous affirmez, l'Autorité Environnementale n'a rien trouvé d'important à redire. Elle recommande de démolir le moins possible de bâtiments existants mais il est bien évident qu'on peut difficilement transformer des hangars en logements de qualité. Elle affirme à tort que le projet va supprimer 80 % des arbres existants, alors qu'au contraire il se propose de conserver les $\frac{3}{4}$ des arbres actuels.

En ce qui concerne les nuisances du site, elle ne fait que des recommandations de bon sens que naturellement nous allons mettre en œuvre : dépolluer les terrains avant toute construction, ne pas maintenir sur le site des entreprises susceptibles de polluer, veiller à la qualité de l'air, limiter les émissions de poussières lors des démolitions, réemployer les déchets et enfin renforcer les mesures de protection des habitants contre le bruit.

En ce qui concerne plus particulièrement le bruit de l'autoroute, il est de 70 dB au bord de l'autoroute. A 80 mètres de l'autoroute, il diminue de 6 dB. Nous avons demandé à l'Etat et à la Région Ile-de-France la pose d'un enrobé phonique sur la voirie de l'autoroute, analogue à celui que le Département a posé sur la RD920, ce qui réduira le bruit de 5 à 8 dB. Enfin, l'implantation de bâtiments industriels le long de l'autoroute en fera des écrans acoustiques efficaces : -10 dB supplémentaires.

De ce fait, la plupart des logements d'Antonypole percevront un bruit inférieur à 48 dB, comparable à celui que perçoivent les riverains de la RD 920, qui sont très nombreux, c'est là qu'on a le plus d'habitants, et ils seront bien sûr, comme ces derniers, équipés de fenêtres à double vitrage.

Vous affirmez enfin que la qualité de l'air à Antonypole est insupportable. Elle l'est, en effet, au bord de l'autoroute, mais à 100 mètres de l'autoroute, les concentrations de polluants sont divisées par 4, et par 8 à 200 mètres. Les mesures d'Atmotrack réalisées sur le site d'André Malraux au premier semestre donnent 13 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les PM_{2.5} alors que l'Union Européenne recommande un seuil de 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, et de 16 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les PM₁₀, pour lesquelles le seuil est de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Les chiffres de pollution de l'air à Antonypole sont du même ordre qu'à la Croix de Berny et au Centre-Ville. Il faut noter que ces chiffres ont beaucoup baissé au cours des 20 dernières années en raison des progrès technologiques, notamment des voitures, et devraient encore fortement baisser au cours des prochaines années.

Le site d'Antonypole n'est donc pas plus pollué qu'un autre et peut accueillir sans problème un nouveau quartier autour de la nouvelle gare du Grand Paris Express. Ce nouveau quartier, nous le voulons aussi réussi que celui de Jean Zay et c'est à cette fin que nous avons choisi pour nous accompagner les meilleurs urbanistes et les meilleurs paysagistes. Un quartier où tous les habitants seront heureux de vivre.

M. le Maire : Nous passons donc maintenant au point numéro 1 de l'ordre du jour : le Contrat de Développement avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

I - FINANCES

1 - CONTRAT DE DEVELOPPEMENT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE :

AVENANT N°3 AU CONTRAT POUR 2023-2025

ADOPTION D'UN CONTRAT POUR 2025

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Il s'agit comme vous avez pu le lire de deux éléments, deux changements majeurs : un premier avenant qui modifie et un deuxième contrat pour 2025. L'Avenant numéro 3 modifie la date de celui que nous avons au départ jusqu'en 2025, qui s'arrêtera en 2024. Donc c'est assez simple, le nouveau contrat maintient les enveloppes qui sont allouées avec le découpage qui est donné sur la première page du rapport pour les 1.045.896 € ; et le deuxième élément important est évidemment le soutien aux investissements qui, lui, correspond à 5.845.000 € et qui permettra de financer une partie de l'opération sur l'US

Métro avec la rénovation du stade et la réfection complète du terrain synthétique. Tous les éléments sont présents dans le rapport, je ne vais évidemment pas revenir sur la totalité de ces pages, c'est assez long.

Il faut rappeler juste une chose : c'est que la négociation, enfin l'accord qui a été passé avec le Département ne change « rien » si ce n'est qu'il avantage la Ville grâce à cette entente, cet accord, cette négociation, parce que tout simplement les projets qui faisaient partie du contrat ont été décalés. Donc il fallait trouver une solution et heureusement, parce que si cette solution n'avait pas été trouvée, là il aurait pu y avoir une perte non négligeable. Ce n'est pas le cas, Antony ne perd absolument rien en termes de financement ni pour le fonctionnement, ni pour les investissements.

M. le Maire : Des questions ?

M. MONGARDIEN : Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur Médan, oui effectivement on peut se féliciter du fait que le Département ait maintenu ses subventions quand on sait que d'autres Départements ont pris des décisions un peu plus drastiques on va dire ; et effectivement les 5,8 M€ d'investissements sont les bienvenus pour rattraper un peu les investissements qui ont été faits sur le stade de l'US Métro et qui continueront à être faits. Donc on sera favorables à cette délibération.

M. le Maire : Merci M. Mongardien. Monsieur Doyen ?

M. DOYEN : Merci. Nous aussi nous serons favorables à prendre l'argent du Département, ne vous inquiétez pas. On aurait préféré effectivement que cela vienne financer la rénovation énergétique des écoles mais on prendra quand même. Parce que contrairement à ce que vous dites, nous estimons quand même que la situation financière de la Ville lui rend nécessaire d'avoir cet argent du Département parce qu'elle n'est pas aussi brillante que ce que vous dites ; et vous n'en n'êtes pas les seuls responsables, il y a eu les ponctions faites par l'Etat, j'ai été chercher une source fiable Monsieur le Maire, cela va vous plaire, j'ai été sur Public Sénat, je sais que vous avez grande confiance dans le Sénat, il y a les économies de 2,2 milliards qui sont faites cette année sur le compte des collectivités territoriales, et je reviens sur ce que vous nous avez vous-même dit en commission quand je vous ai interrogé sur la situation financière de la Ville, vous m'avez répondu : « On se nourrit d'espoir ». Donc effectivement cette subvention apporte de l'espoir sur le fait que la situation va se redresser parce qu'un encours de trésorerie, j'ai fait le calcul, de 29 millions, c'est quand même... ce n'est pas rien ! certes, il y a encore du disponible mais c'est quand même un niveau record que la Ville n'atteignait pas jusqu'à présent.

Il y a aussi les restes à réaliser, c'est un mécanisme qui est tout à fait légal, on veut bien vous croire, mais qui nous fait passer de 12 millions en moyenne sur les dernières années à 24 millions ! Et puis on sait qu'il

manque quand même du coup sur cet exercice 16 millions de ressources propres pour couvrir le remboursement de la dette. Tout cela ce sont des faits objectifs qui sont dans le compte administratif. Donc vous ne pouvez pas nier que la situation financière de la Ville s'est à tout le moins fortement dégradée. Donc oui, on va prendre cet argent.

Je voudrais quand même revenir sur un élément que vous avez dit : vous avez accusé Monsieur Mauger de dépenser beaucoup d'argent sur le projet Antonypole mais maintenez-vous vraiment votre proposition de dépolluer les terres ? Parce que pour le coup, je pense que vous ne mesurez pas les propos que vous venez de tenir, cela se chiffrera en centaines de millions ! Donc là vous préparez vraiment la suite pour vos successeurs mais de deux manières différentes : Effectivement les terres seront dépolluées mais la Ville sera endettée pour des générations.

J'espère en tout cas que les ventes d'Antonypole se feront, elles seront une bouffée d'oxygène salubre qui permettront aussi d'améliorer les délais de paiement de nos fournisseurs. Voilà.

M. le Maire : Il n'est pas certain que les terres d'Antonypole soient plus polluées que celles de La Fontaine. Cela m'étonnerait.

M. DOYEN : Je n'ai pas dit cela.

M. le Maire : Quand nous avons construit le gymnase La Fontaine, le complexe sportif La Fontaine, on a dépensé plus de 500.000 € en dépollution parce que le terrain était très pollué là-bas.

M. DOYEN : Oui et vous allez me redire que c'était à cause de la Ville de Paris ...

M. le Maire : Oui c'est ça, oui.

M. DOYEN : Mais on nous a expliqué en commission que justement si les terrains des jardins sont pollués, c'est parce que les terres du gymnase ont été mises à côté pour éviter de payer la dépollution.

M. le Maire : Non, elles n'ont pas été mises à côté, elles ont été envoyées très loin à grands frais, à grands frais.

M. DOYEN : Ce n'est pas ce que l'on nous a dit en commission.

M. le Maire : Eh bien écoutez moi j'ai vécu cette période et il faut dire que pour les terres, on a dépollué en envoyant ces produits mauvais, de mauvaise qualité, très loin.

M. DOYEN : Eh bien écoutez je vous laisserai régler cela avec vos services techniques.

M. le Maire : C'était la seule solution. On n'a pas le droit de mettre à côté, et en l'occurrence non, les terres sont toutes de mauvaise qualité dans ce secteur, y compris mon jardin. J'habite pas très loin de La Fontaine et je sais que quand je creuse dans mon jardin, je trouve des tas de choses, le secteur était une décharge. Là-bas à Antonypole, ce n'était pas une décharge, c'étaient des terres agricoles jusqu'aux années 1970 et après, ce n'est pas les quelques entrepôts qu'il y a eu, parce que les entreprises c'étaient surtout des entrepôts, il y a eu très peu d'usines, très peu

d'entreprises industrielles polluantes, la plupart ce sont des entrepôts et là, ce n'est pas très pollué, beaucoup moins pollué que les terres de Seine Saint-Denis qui ont été utilisées pour les Jeux Olympiques. Mais de toute façon ce sont les constructeurs qui dépolluent, ce sont les promoteurs, donc les constructeurs qui dépolluent, pas la Ville. La Ville ne s'occupera que des équipements publics et comme on ne fait pas trop d'équipements publics comme vous l'avez souligné, on ne va pas dépenser grand-chose en dépollution.

M. DOYEN : Très bien. Ecoutez, on se nourrit d'espoir.

M. le Maire : Vous verrez, vous verrez ça à la rentrée, vous verrez ce que deviennent vos espoirs. Pas d'autres questions ? On passe au vote.

M. DOYEN : Il y a deux délibérations et le vote n'est pas le même en ce qui nous concerne sur les deux délibérations.

M. le Maire : Oui, d'accord. Le premier vote, c'est l'avenant numéro 3 qui met fin au contrat de développement ancien.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

M. le Maire : Et concernant la deuxième délibération, on vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

2 - APPLICATION DU TAUX D'EFFORT AUX TARIFS DE CERTAINES ACTIVITES MUNICIPALES A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2025 – ADDITIF

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit en fait de passer au taux d'effort deux activités qui ne l'étaient pas jusqu'à présent : les études d'allemand dans le cadre du temps périscolaire et les inscriptions en centre de loisirs à la suite d'un stage de réussite. Ces deux éléments ont été brièvement abordés en commission. Les taux sont indiqués plus loin et là encore, il y a deux délibérations distinctes pour ces deux points.

M. le Maire : Madame Huard qui n'était pas en commission veut poser une question.

Mme HUARD : On est effectivement toujours contents quand on voit élargir le taux d'effort aux activités municipales qui n'y étaient pas soumises, alors on va vous inciter évidemment à continuer par exemple sur d'autres activités sportives ou de loisirs. On regrette quand même qu'il y ait un loupé sur le calendrier puisque cela ne s'appliquera si on a bien compris qu'en 2026 et pas en 2025, là pour les vacances d'été, c'est un peu dommage mais bien sûr on votera cette délibération.

Une précision : cela s'applique bien au centre municipal de loisirs de secteur ? À la demi-journée ?

M. le Maire : Oui, bien sûr. Monsieur Mongardien, vous ne voulez pas prendre la parole ?

M. MONGARDIEN : Monsieur le Maire, puisqu'on parle du taux d'effort, on voulait juste vous rappeler que l'on avait évoqué la création d'un groupe de travail pour retravailler sur le taux d'effort et sa progressivité, nous n'avons pas eu de nouvelles.

M. le Maire : Oui mais nous n'avons pas eu de proposition non plus de groupes de travail.

M. MONGARDIEN : D'accord. Donc on vous fera une proposition écrite.

M. le Maire : Si vous avez un projet, vous pouvez nous le soumettre et on en discutera, mais pour le moment je n'ai pas vu apparaître de projet.

M. MONGARDIEN : D'accord. On vous fera un écrit alors sous peu.

M. le Maire : D'accord. Donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibérations adoptées à l'unanimité des présents et représentés.)

(M.LEGRAND et M.AIT-OUARAZ quittent la salle)

3 - MODALITES D'APPLICATION DES MISES A DISPOSITION DE LOGEMENTS POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE - ADDITIF

(Rapporteur : Mme. Sophie SANSY)

Mme SANSY : Il est nécessaire d'actualiser ce soir la liste des logements mis à disposition des gardiens pour nécessité absolue de service afin de

tenir compte de celui situé désormais au sein du groupe scolaire Jean Zay qui a ouvert en 2024 comme vous le savez. Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir adopter la délibération qui correspond à ce projet.

Mme RAMBAUT : Effectivement cette délibération n'est qu'une mise à jour de la liste des logements mis à disposition des gardiens. J'ai deux questions :

La première : des rénovations ont déjà été faites dans les logements des gardiens des écoles Pasquier, La Fontaine, Chénier, Velpeau et Pajeaud en 2024, vous nous avez dit en commission que rien n'était prévu pour 2025 pour les autres logements sur les écoles qui sont Blanguernon, Paul Bert, Jules Ferry et les Rabats. Quand prévoyez-vous ces rénovations ? Et pourtant, il semblerait qu'elles étaient au budget.

Et puis ma deuxième question : comme le sujet est celui de l'école Jean Zay, je ne peux pas m'en empêcher, j'avais attiré votre attention lors du dernier conseil sur le fait que la devise de la République sur cette école avait été oubliée, maintenant que vous respectez la loi quand le préfet vous le demande, avez-vous programmé cette modification ?

M. le Maire : Le préfet ne m'a pas encore écrit, donc j'attends. Madame Sansy, vous avez une date sur les travaux ?

Mme SANSY : Vous savez qu'il y a une rénovation énergétique des bâtiments qui est engagée, donc c'est quelque chose qui se fait

progressivement, et je pense que les logements seront traités au fur et à mesure que les écoles le seront. Cela semble à peu près logique.

Mme RAMBAUT : Oui, et donc c'est cette année ou pas ?

Mme SANSY : Ce n'est pas pour cette année, ce n'est pas budgété pour cette année à ma connaissance.

Mme RAMBAUT : D'accord.

Mme SANSY : Cela se fait progressivement de toute façon. Vous considérez qu'il y a des logements très dégradés ? Parce qu'au dernier état, ce n'était pas nécessairement le cas mais si vous avez des informations, n'hésitez pas à les faire remonter.

Mme RAMBAUT : C'est parce que comme vous aviez fait tous les logements et que vous aviez rajouté dans les logements des remplacements de chaudières etc., je pensais que vous alliez faire les autres.

Mme SANSY : C'est programmé au fur et à mesure que c'est nécessaire, c'est surtout cela.

Mme RAMBAUT : Ok, d'accord.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

4 - OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE A LA COOPERATIVE HAUTS-DE-BIEVRE HABITAT POUR DES EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS EN VUE DE DIVERSES REHABILITATIONS ET ADOPTION DES CONVENTIONS DE RESERVATION CORRESPONDANTES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Il s'agit de travaux d'amélioration, de réhabilitation sur un certain nombre de logements, 162 logements situés Allée de l'Esterel, 500 logements situés à la résidence Guillebaud, et nous avons deux emprunts qui font l'objet de deux votes qui permettent à Hauts-de-Bièvre Habitat de rénover, de réhabiliter un grand nombre de logements. Ces deux octrois, ces deux garanties communales permettent aussi, comme par le passé, enfin à chaque fois que cela se produit, permettent à la Ville d'obtenir des logements parmi ces logements HLM, et donc on a ici un taux de 20 % qui est indiqué, c'est un peu technique puisqu'il est clairement dit que ces deux opérations alimenteront le taux annuel de logements en flux attribuable sur le territoire à hauteur de 20 %. C'est un sujet qui a été abordé lors de la commission Finances, et on demande donc au conseil municipal de bien vouloir accorder à la coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat cette garantie pour ces deux emprunts.

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Madame Huard.

Mme HUARD : Oui alors nous nous félicitons évidemment de ces conventions qui annoncent les rénovations qui doivent permettre la réduction des consommations énergétiques. Alors les programmes de ces rénovations n'ont pas été détaillés en commission, il me semble avoir compris qu'elles étaient en tout cas détaillées dans les « local green deals » qui ont été passés entre Hauts-de-Bièvre Habitat et la Ville et donc ce sont des rénovations d'ampleur, on va dire.

Pour l'Esterel, on avait déjà une subvention inscrite au budget 2022, donc on voit que ces rénovations étaient attendues, on se pose quand même un peu des questions sur le délai pris par ces opérations.

Une question également sur le fait qu'aujourd'hui on a non seulement la question du chauffage mais aussi la question du confort d'été, la lutte contre les fortes chaleurs dont on voit qu'elles deviennent de plus en plus intenses et sur des périodes de plus en plus longues, et donc on souhaiterait que les programmes soient pensés aussi pour assurer ce confort d'été.

Sur Guillebaud, on a également une question sur le problème de la rénovation des ascenseurs : on a régulièrement des remontées de locataires qui signalent que les ascenseurs sont en panne de façon récurrente, ce qui pose des difficultés d'accessibilité pour les locataires. D'ailleurs dernièrement, il y a un ascenseur de la tour Bièvre 6 où il y a eu un début d'incendie, un ascenseur a dû être arrêté, ce qui pose quand

même la question d'un plan de remplacement des ascenseurs qui ont maintenant dans certaines résidences 40 à 50 ans d'âge.

Alors en contrepartie, vous l'avez dit Monsieur Médan, la Ville acquiert un droit de réservation de 20 % des attributions de logements annuels. Je voudrais quand même rappeler que la Ville gère en fait 75 % des attributions des logements de Hauts-de-Bièvre puisqu'elle a par délégation le contingent de cet organisme à gérer, et que récemment cet organisme s'est vu infliger une amende de 478.000 € pour non-respect des critères de mixité sociale et d'attribution aux publics prioritaires qui sont à la fois les personnes qui bénéficient du Droit au Logement Opposable et les personnes défavorisées qui sont identifiées par le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées que l'on appelle PDALHPD.

Alors Hauts-de-Bièvre Habitat a reconnu la réalité de ces manquements, et donc nous espérons que la Ville va modifier ses pratiques afin de respecter ses obligations. Cela passe pour nous notamment par la mise en place de la transparence dans les attributions et d'une cotation des dossiers qui assure la priorisation des demandes selon les critères légaux. Et enfin je noterai que Hauts-de-Bièvre Habitat emprunte sur 25 ans, ce qui n'est pas toujours le cas de la Ville, est-ce que elle ne pourrait pas prendre exemple sur Hauts-de-Bièvre Habitat pour étaler ses emprunts et réduire l'annuité de sa dette ? Merci.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ? ... Il n'y en a pas, donc on passe au vote.

M. MEDAN : Il y a deux votes car il y a deux emprunts.

M. le Maire : Donc vote sur la première délibération.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 02 ne prenant pas part au vote : M. LEGRAND et M.AIT-OUARAZ)

(Vote à main levée sur la deuxième délibération : délibération adoptée par 47 voix Pour et 02 ne prenant pas part au vote : M. LEGRAND et M.AIT-OUARAZ)

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

5 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LE PROJET DE GEOTHERMIE DE LA VILLE DE FRESNES

(Rapporteur : M. Wissam NEHMÉ)

M. NEHMÉ : Pour répondre correctement à l'enquête publique qui se termine à fin juin 2025, la Ville a chargé le cabinet Sixense Engineering d'examiner les mesures prises par la Ville de Fresnes pour limiter les nuisances sonores et il s'avère qu'elles sont très insuffisantes et qu'il convient de les renforcer. Même la SNCF a fait mieux avec leur projet de Massy-Valenton. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à ce projet assorti des réserves mentionnées dans la délibération jointe, réserves que j'ai dû amender il y a quelques

jours, en fait elles ont été prises en compte récemment et donc on n'a pas pu voir ces modifications lors de la commission Urbanisme qui s'est déroulée mardi dernier.

Il y a une réserve supplémentaire que l'on a rajoutée qui est, je lis : « *La Ville demande que l'éclairage du chantier ne soit pas tourné vers les habitations et sollicite l'usage de ballons éclairants au lieu de projecteurs.* »

Et sur la réserve numéro 3 j'ai demandé que l'on précise dans cette enquête publique que dans le cas où la Ville ne peut pas utiliser l'alimentation pour se raccorder au réseau électrique, des groupes électrogènes insonorisés soient mis en place. Les autres réserves restent inchangées.

M. le Maire : Des questions ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Vous sollicitez l'avis du conseil municipal sur le projet de géothermie de Fresnes qui se trouve à moins de 100 mètres des habitations de la rue Pierre-Gilles De Gennes dans le quartier Tourvoie. Il est important de dire que tous les Antoniens concernés ont la possibilité de participer à l'enquête publique qui se déroule jusqu'à la fin du mois. Nous sommes deux membres du groupe Antony Terre Citoyenne à nous être rendus à la réunion publique organisée par le commissaire enquêteur, et j'ai échangé avec lui lorsqu'il est venu tenir une permanence dans l'hôtel de Ville d'Antony. Des habitants du quartier Tourvoie étaient également

présents lors de la réunion publique, d'ici lundi nous déposerons nos propres observations sur le site de l'enquête publique, il y a déjà plusieurs contributions de la part d'Antoniens qui sont riverains du quartier, dont certaines demandent de déplacer le projet de 200 mètres, à proximité de la voie des Martyrs de façon à l'éloigner des habitations Antoniennes. Est-ce que la Ville soutient cette demande ?

Cette proposition rejoint en quelque sorte l'une des recommandations faites par l'autorité environnementale qui demande de mieux justifier le choix d'implantation du projet au regard d'autres solutions éventuelles de moindres impacts, notamment en termes de pollution sonore en phase chantier. La Ville d'Antony en tant que personne publique associée est aussi sollicitée, c'est pour cette raison que nous rendons un avis ce soir. Cet avis sera bien entendu favorable car plus personne ne doute aujourd'hui de l'intérêt d'exploiter la géothermie profonde, une ressource renouvelable sur laquelle les villes du territoire se ruent ; elles ont toutes leur projet et Antony fait malheureusement figure de bon dernier. Au contraire Fresnes fait partie des communes précurseuses, juste derrière Meaux en Île-de-France et le réseau de Fresnes continue de se développer comme en témoigne ce nouveau projet dont nous parlons ce soir. Si cet avis est favorable, vous proposez comme vous l'avez dit néanmoins d'émettre six réserves :

La première repose sur une contre-étude que vous avez fait faire.

La deuxième demande un calendrier précis, c'est vrai que les services de l'État n'ont pas été réactifs et donc le calendrier annoncé sera sans doute à réadapter pour tenir compte de certains éléments d'informations importantes pour les riverains.

La troisième réserve porte sur les groupes électrogènes dont vous demandez l'insonorisation. Je note que dans sa réponse à l'autorité environnementale, Fresnes indique que la machine de forage sera électrifiée. Et c'est aussi un élément donné lors de la réunion publique, donc il n'est pas prévu de recourir à des groupes électrogènes.

La quatrième réserve porte sur des bruits discontinus d'assemblage des tiges de forage. Début avril j'ai visité avec un collègue de notre collectif un chantier de forage à Garges-lès-Gonesse pour le même groupe Coriance qu'à Fresnes qui est aussi sur le projet de Châtenay. On nous a effectivement expliqué que les chocs lors de ces assemblages sont les principaux bruits discontinus du chantier, nous avons vu une sorte de grand tapis incliné qui permet de diminuer les chocs.

La cinquième réserve porte sur le placement des équipements bruyants, le commissaire-enquêteur m'a fait remarquer que le niveau de protection côté Antony sera de toute façon meilleur car le maillon faible du mur antibruit est l'entrée-sortie du chantier qui sera côté Fresnes.

Enfin la sixième réserve demande l'utilisation de ballons éclairants au lieu de projecteurs de façon à ne pas éclairer les habitations. Pourquoi pas ?

Je me demandais si dans le marché d'éclairage pour l'US Métro que vous allez lancer, au niveau de la réfection du terrain d'honneur, vous alliez aussi renoncer aux 16 projecteurs à 20 mètres de hauteur qui sont dans le marché au profit de ballons ?

Je tiens à remercier les services de nous avoir envoyé le document de novembre 2003 et je voudrais rappeler le refus obstiné de la majorité en revanche à nous communiquer son schéma directeur des énergies. Alors que nous vous avons régulièrement encouragés sur la géothermie profonde, c'est seulement en juin 2023 que vous nous avez indiqué avoir votre propre projet de géothermie dans le dogger, et les études n'ont été lancées qu'en 2024 avec des résultats tout frais de cette année.

Nous regrettons les difficultés de dialogue entre nos deux villes, déjà en juin 2023 lorsque nous vous avons interrogés suite à la réunion publique de Fresnes, vous parliez des « prédateurs du sous-sol ». À l'ouverture de l'enquête publique, vous avez distribué des tracts dans les boîtes aux lettres des riverains, tracts auxquels la mairie de Fresnes a répondu pour démentir un certain nombre d'éléments.

Enfin, dans Vivre à Antony vous avez annoncé l'enquête publique en omettant la réunion publique du commissaire-enquêteur et une partie des dates de ses permanences en ne laissant que les dates en dehors de la mairie de Fresnes, nous ne sommes pas fiers de votre attitude. Le plus important, c'est que la ressource soit utilisée au bénéfice de tous, par

exemple un certain nombre de résidences Antoniennes souhaiteraient se raccorder au réseau de Fresnes, allez-vous les autoriser, Monsieur le Maire ?

M. NEHMÉ : Je vais répondre sur deux points que M. Mauger a évoqués : en fait, il faudra se concerter parce que ce sont deux questions auxquelles on a répondu lors de la commission, donc je vais me répéter : En fait, l'enquête publique nous demande de nous prononcer sur un projet. Si l'on demande de le déplacer, on peut toujours le faire bien sûr mais le commissaire-enquêteur ne peut pas en tenir compte parce que c'est une demande qui est irrecevable. Cela, on l'a déjà dit.

Sur la deuxième question concernant la protection des riverains, en fait l'enquête a démontré que les mesures sonores ont été faites à hauteur de 1,50 mètre alors qu'on sait très bien que le bruit se propage partout, et donc c'est pour cela que l'on insiste pour refaire une étude complémentaire plus globale qui prenne en compte les nuisances quotidiennes et non pas choisir des jours fériés pour faire l'enquête parce qu'on n'aura pas les mêmes résultats.

Et puis je voudrais juste vous faire remarquer que vous êtes en train de défendre la Ville de Fresnes, c'est votre choix, mais sur les six réserves qu'il y a dans le rapport, il y en a cinq qui vont profiter aux habitants de Fresnes et d'Antony. Ce n'est pas seulement pour les habitants d'Antony, lorsque l'on demande qu'on remplace les projecteurs par des ballons

éclairants et qu'ils ne soient pas tournés vers les habitations, on ne dit pas que c'est juste pour Antony, ce sera aussi valable pour Fresnes. Donc on prend en compte aussi la nécessité de protéger les riverains qui sont de l'autre côté.

Sur l'US Métro, je laisse Monsieur le Maire répondre, je ne saurai pas vous dire.

M. le Maire : Le sujet, c'est Fresnes, ce n'est pas l'US Métro. Donc sur la question de Fresnes, il n'y a pas d'autres interventions ?

M. BESSENAY : Juste une explication de vote : on vote Pour cette résolution avec les réserves qui sont exprimées, notamment la sixième qui est un point important qui porte sur la pollution lumineuse. Juste pour expliquer que nous voulons dire que d'abord nous sommes favorables au déploiement de la géothermie associée au réseau de chaleur, que c'est vraiment une opportunité majeure, je crois que l'on est tous d'accord, et que c'est une opportunité de décarbonation de notre énergie en Ile-de-France où l'on a cette chance d'avoir cette réserve d'eau chaude qui est à 1.500 mètres de profondeur, cela nécessite forcément des forages, donc une période difficile à assurer et c'est pour cela qu'il faut mettre en œuvre toutes les mesures de protection de tous les riverains, tout particulièrement les Antoniens mais pas que, je suis d'accord avec cela bien sûr, pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles ; et donc faire que cette source d'énergie puisse être utilisée.

Et il y a un point qui a été précisé en commission : c'est qu'il y a un certain nombre d'erreurs qui figurent encore dans le document de Fresnes et que cela aussi doit être corrigé pour ne pas impacter les futurs travaux et les futurs documents d'Antony pour son réseau propre qui va être fait. Et ça c'est aussi une vigilance à avoir pour qu'il n'y ait pas de confusion et de risque d'erreurs.

M. le Maire : Effectivement, oui.

M. MAUGER : Le sens de notre intervention n'est pas de défendre un point de vue de notre ville voisine, par exemple sur la question des mesures de bruits, on a tout intérêt à ce que ces mesures de bruits soient faites lors des journées les plus calmes puisque l'intérêt est de mesurer le bruit résiduel, de modéliser le bruit fait pendant les travaux et d'estimer la différence entre les deux. Donc si vous prenez comme modèle une journée où il y a beaucoup de circulation, vous allez avoir un bruit résiduel plus élevé et finalement la différence en termes de bruit sera moins importante. Au niveau de la mesure du bruit résiduel, il vaut mieux que cela ait lieu aux moments les plus calmes.

M. NEHMÉ : Monsieur Mauger, il n'y a pas que cela qui rentre en compte. Il y a la vitesse du vent, il y a pas mal de choses qui doivent être prises en compte.

Mme RAFIK : C'est quelque chose qui est très normé et réglementé quant à la prise de mesure acoustique dans l'environnement, dans le code de l'Environnement.

M. le Maire : Oui.

Mme HUARD : Je suppose que la Ville de Fresnes a un bureau d'études qui a aussi les qualifications nécessaires et qui sait respecter la réglementation. C'est juste une observation. Moi je m'interroge sur le fait qu'il y ait des délais dans cette opération parce qu'on a vu que cela prenait apparemment beaucoup de temps pour avoir un dossier accepté, donc j'espère que la Ville d'Antony n'aura pas les mêmes délais, et comme j'ai cru percevoir en commission quand même peut-être de la part de certains élus un souhait qu'il y ait beaucoup de délais au contraire, je pense que cela ne va pas dans l'intérêt des habitants du quartier s'ils peuvent être raccordés d'ailleurs à cette ressource parce que nous avons là une énergie qui est quand même très peu chère, qui a beaucoup moins de taxes et qui bénéficie aux habitants pour avoir un chauffage moins coûteux, donc l'intérêt général, c'est que ces projets avancent au bénéfice de tous.

M. NEHMÉ : Madame Huard, je ne sais pas si nous avons assisté à la même commission mais aucun élu qui était présent dans cette commission n'a demandé, n'a souhaité que cela traîne dans le temps. On vous a dit que le projet ne se fera pas demain, que les résultats de l'enquête publique risquent de prendre un peu de temps, qu'on risque d'avoir quelqu'un, une

association, des habitants, qui saisissent le tribunal administratif, ce qui risque dans ce cas de retarder le projet, c'est ce qui a été dit mais on n'a jamais souhaité que ce projet traîne dans le temps.

M. MAUGER : Juste une question sur laquelle je n'ai pas eu de réponse : est-ce que vous autorisez M. le Maire éventuellement des résidences à se raccorder au réseau de chaleur urbain de Fresnes ? Celles qui sont les plus proches notamment et qui en ont déjà fait la demande ?

M. NEHMÉ : Monsieur Mauger, c'est une question qui a été posée en commission, Madame Huard nous a demandé d'émettre une réserve dans ce sens-là et on lui a dit que cette réserve-là, on ne pouvait pas la mettre parce qu'elle est irrecevable, on ne peut pas l'inclure dedans, on ne peut pas faire un chantage à la Ville de Fresnes : « On vous donne l'autorisation à condition que vous nous donniez des raccordements ».

M. MAUGER : Ce n'est pas le sens de ma question. C'est : est-ce que la Ville d'Antony autorise des raccordements au réseau de Fresnes ?

M. le Maire : Pourquoi pas ? Mais la question n'a pas été posée pour le moment.

M. MAUGER : Non mais c'est une question importante, c'est une question importante pour les résidences.

M. le Maire : On y répondra lorsque l'on aura des demandes. Et nous aussi, nous avons un projet, n'oubliez pas.

M. MAUGER : Il y a eu des demandes.

M. le Maire : Nous avons un projet. Et on maintiendra l'eau chaude en permanence. On recyclera l'eau, nous, et elle ne se refroidira pas comme l'eau de Fresnes au bout de 30 ans.

M. MAUGER : Si c'est comme le marché global de performance énergétique que vous nous avez annoncé à grand bruit pour un gros volume d'investissements et que vous n'avez pas été capables de mener, on peut se poser la question : « Est-ce que pour la géothermie profonde, est-ce que vous en serez capables » ?

M. le Maire : Bien sûr ! En tout cas plus que Fresnes. Pas d'autres questions ? On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : J'ai la parole en l'absence de Madame Précetti pour l'acquisition de 21 m² à proximité de la cuisine centrale.

6 - CUISINE CENTRALE : ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 21 M2 ISSUE DE LA PARCELLE CM N°578 SISE 195/199 RUE DES RABATS APPARTENANT A LA COPROPRIETE SDC PLEIN SUD

(Rapporteur : M. le Maire.)

M. le Maire : Il n'y a pas de questions ? On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

et représentés.)

(M. COLIN et M. PASSERON quittent la salle)

**7 - CESSION DE 4 APPARTEMENTS DE TYPE STUDIO SIS 76 AVENUE
DU PRESIDENT KENNEDY A ANTONY AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION INITIATIVES**

(Rapporteur : M. PÉGORIER.)

M. PÉGORIER : La Ville d'Antony est propriétaire de quatre appartements de type studio, qui sont situés au 76, avenue du Président Kennedy à Antony, pour une superficie totale d'environ 113 m². Ces appartements font partie d'une petite copropriété dont l'unique autre copropriétaire est l'association Initiatives. La Ville a acquis ces logements en mai 2012 au prix de 425.000 € pour les confier en gestion à Habitat et Humanisme dans le cadre de la Charte du logement solidaire de 2009. À ce jour, 3 logements sont libres de toute occupation ; il y a un logement qui est occupé via un bail avec Habitat et Humanisme.

L'Association Initiatives a proposé d'acquérir ces appartements auprès de la Ville qui a accepté afin de rationaliser la gestion de cette copropriété, aussi il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la cession du lot numéro 7 de la copropriété située 76, avenue du Président Kennedy, divisé en quatre appartements d'une surface de 113 m² pour le prix de 425.000 €.

M. le Maire : Des questions ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Je me permets de dire que j'avais demandé des documents sur la Charte du Logement Solidaire et sur l'inventaire des logements qui rentrent dans le cadre de cette charte, avec leur propriétaire, leur gestionnaire, leur utilisation ; et on se pose aussi la question de la reconstitution éventuellement de ces logements ailleurs dans la Ville pour que Habitat et Humanisme puisse continuer la mission qu'elle remplit dans le cadre de cette Charte du Logement Solidaire. Par ailleurs on a noté quand même que l'avis des Domaines était bien en-deçà du montant auquel ces logements sont vendus par la Ville, et on se demande si cela ne participe pas de la reconstitution des liquidités de la Ville de procéder à cette vente aujourd'hui.

Et par ailleurs on a cru comprendre que l'une des personnes encore occupantes pourrait garder son logement. Donc c'est un point sur lequel nous avons été rassurés. Merci.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 47 voix Pour et 02 ne prenant pas part au vote : M. COLIN et M. PASSERON)

III - TRAVAUX - CONTRATS

8 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A PASSER AVEC LA FONDATION ELLEN

**POIDATZ POUR LES LOCAUX DE L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF DU
PARC HELLER SITUES 22 RUE PROSPER LEGOUTE**

(Rapporteur : Mme Anne AUBERT)

Mme AUBERT : Le CPPS d'Antony existe depuis plusieurs décennies et depuis un an, presque un an jour pour jour, l'ARS d'Ile-de-France a décidé d'en confier la gestion et l'organisation à la fondation Ellen Poidatz qui est une fondation assez reconnue dans ce domaine et qui gérât déjà un autre centre à Antony puisque depuis deux ans maintenant elle s'occupe du CRMPP. Il y a une nouvelle convention puisqu'il y avait une convention qui vous avait été présentée en conseil municipal je pense par Laurent Pégorier il y a un an, qui était la convention de transition, et là c'est la convention définitive pour les dix années à venir qui nous liera à la fondation, étant donné que les locaux appartiennent à la Ville mais c'est la fondation Ellen Poidatz qui les occupe. Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. le Maire : Des questions ?... Il n'y en a pas.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**9- APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD
TRANSACTIONNEL METTANT FIN A UN LITIGE PORTANT SUR UN
MUR MITOYEN AVEC DES RIVERAINS**

(Rapporteur : M. le Maire.)

M. le Maire : Vous vous rappelez que quand on a acheté la maison qui appartenait au fils Vasarely boulevard Brossolette, il y avait un problème entre le terrain du fils Vasarely et le voisin, il y avait un mur mitoyen qui était en mauvais état, qui s'était un peu écroulé semble-t-il. Donc la Ville a décidé de réparer le mur, elle s'est mis d'accord avec le voisin pour le réparer, cela lui coûtera 26.700 €, et donc il s'agit de signer un protocole d'accord qui prévoit que le voisin arrêtera toute tentative pour attaquer la Ville sur cette question. Voilà, c'est un protocole d'accord transactionnel. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

IV - PERSONNEL

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : On a beaucoup parlé du tableau des effectifs lors de la commission, il y a eu beaucoup de questions et de réponses qui ont été données, donc je ne ferai pas de commentaires particuliers sur ce tableau qui contient à la fois des créations de postes, des transformations de postes, des modifications d'horaires, des ouvertures aux contractuels, comme d'habitude.

M. le Maire : Monsieur Doyen ?

M. DOYEN : Merci, effectivement on a posé beaucoup de questions en commission mais c'est aussi, excusez-moi de le dire, parce que la délibération est cette fois-ci un peu moins claire que les autres fois. Donc il y a plus de matière à confusion et je pense que l'arrivée de la nouvelle Directrice des Ressources Humaines va aider à améliorer la clarté des futures délibérations. Je m'interroge à nouveau, je l'ai déjà dit en commission mais je le redis ici, sur la nécessité de conserver un aussi gros pool de postes pour faire les mouvements alors qu'à chaque conseil, nous refaisons des mouvements, etc., pour réattribuer les postes.

Au conseil d'avril nous avons supprimé de nombreux postes pour en recréer là, alors je sais que c'est pour des affectations, mais le pool me paraît quand même très important et on pourrait essayer d'améliorer le « ménage ». Et surtout, je vous redis aussi ce que j'ai dit en commission : je loue vos efforts pour essayer de remplir la filière des dames de crèche, je parle comme elles se définissent elles-mêmes, néanmoins je pense que pour améliorer l'attractivité il serait bon de mettre en place une passerelle reconversion, c'est-à-dire qu'effectivement vous ouvrez maintenant au grade d'adjoint technique, enfin bref vous faites des efforts vis-à-vis de vos contractuels mais il manque une politique de formation volontariste qui aide à accélérer les reconversions, j'ai bien dit les reconversions, pas les reclassements, vers cette filière.

Mme GENEST : Concernant nombre de postes qui sont budgétés par rapport au nombre de postes qui sont utilisés, c'est un sujet technique, on en a parlé, on a besoin d'avoir un certain nombre de postes que l'on a à disposition pour faciliter les reclassements, les regroupements, etc. Alors parce que c'est compliqué de le faire, on fait un nettoyage une fois par an du tableau des effectifs et donc effectivement, on peut se retrouver avec pas mal de postes budgétés par rapport à ceux utilisés, et donc on peut en discuter, mais je pense que c'est surtout pour les équipes qui gèrent cela beaucoup de travail à faire et donc on essaye d'optimiser le temps de travail sur ces sujets-là.

Par rapport à la clarté de la délibération, écoutez, effectivement il y a un certain nombre de mouvements, donc on essaiera d'être le plus clairs possible la prochaine fois mais je conçois que ce soit un petit peu complexe.

Enfin sur les recrutements, bien sûr on a des sujets de recrutement et moi je suis absolument d'accord avec vous sur le fait qu'il faut que l'on encourage des reconversions, des transitions professionnelles, alors après, il faut que l'on ait le corpus, le corpus réglementaire aussi qui nous permet de le faire, il faut aussi que l'on ait l'accompagnement de France Travail qui n'est pas toujours là pour le faire. On fait ce que l'on peut, nous, dans le cadre réglementaire que l'on a, alors on verra la délibération suivante sur le bonus attractivité mais on n'a pas forcément toujours les

outils pour le faire de manière facile et que ce soit à l'échelle des besoins de la collectivité.

Mme SCHLIENGER : Je suis étonnée, compte tenu de votre voisine, que vous parliez de « dames de crèche ». Elles apprécieront. Nous on préfère dire « professionnels de la Petite Enfance » sachant de plus que nous avons aussi des hommes, c'est bien sûr plus rare mais...

M. DOYEN : Vous avez tout à fait raison. J'ai voulu appliquer le vocable qu'elles utilisent elles-mêmes, ou eux-mêmes, effectivement, mais j'aurais effectivement dû parler de « personnels de puériculture », vous avez raison.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

11 - MISE EN ŒUVRE DU « BONUS ATTRACTIVITE » POUR LE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE) –

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Alors le lien est tout trouvé avec la précédente délibération et le précédent sujet. Nous mettons en place, comme il est possible de le mettre en place et comme le font un certain nombre de villes le « Bonus Attractivité » qui vise à soutenir le pouvoir d'achat des

personnels de crèche qui sont en contact directement avec les enfants et aux personnels de direction de crèche, c'est un appui de la CAF qui nous permet de le faire. Nous avons décidé, eu égard aux tensions qui existent en termes de recrutement dans les crèches, et du coup à la nécessité de la polyvalence des agents qui y travaillent, d'étendre ce Bonus Attractivité à l'ensemble des personnels notamment techniques, c'est-à-dire les lingères, les cuisinières, qui peuvent avoir dans leur journée la possibilité d'être en contact avec les enfants pour répondre à cette problématique de tension sur les effectifs. Alors pour le coup, pour ces postes-là, il n'y a pas d'appui de la CAF, donc c'est une politique volontariste de la mairie, de la collectivité, une volonté de soutenir ces postes-là en termes de pouvoir d'achat, et donc nous mettons en place le Bonus Attractivité en espérant effectivement que cela permettra de mieux recruter sur ces professions qui sont en tension. Nous ne faisons pas que soutenir le pouvoir d'achat, on essaye de valoriser la marque Employeur pour valoriser ces professions, j'en veux pour preuve que l'on a fait un très beau clip et je salue la communication d'Antony qui a fait un super travail pour valoriser les métiers de la Petite Enfance sur la collectivité et permettre ainsi de faciliter les recrutements, et donc c'est tout un concours d'actions que l'on met en place pour essayer de recruter et de soutenir effectivement l'activité dans les crèches.

Mme SCHLIENGER : On peut souligner juste le partenariat aussi que l'on a avec l'Espace 11 qui fait aussi des propositions pour justement faire connaître ces métiers auprès des collégiens et des lycéens.

M. le Maire : Mme Huard ?

Mme HUARD : Bien sûr nous nous félicitons de la mise en place de ce Bonus, d'autant que d'autres communes l'ont déjà mis en place pour attirer les personnels qui sont difficiles à recruter. La Ville aurait pu le mettre en place plus tôt, il y a un an, donc elle a quand même perdu un an. C'est effectivement bien que ce soit étendu aux personnes qui sont en appui à celles qui sont en contact direct avec les enfants. Je voudrais quand même revenir aussi sur la question du service public de la Petite Enfance puisque la Ville a depuis le 1er janvier la compétence d'autorité organisatrice. Alors je n'ai pas pu assister à la commission mais mes collègues y étaient, nous nous attendions à ce qu'en commission, on ait une présentation avec un certain nombre de données concernant les besoins des Antoniens, le nombre de places ouvertes, le nombre de places qui ne peuvent pas être ouvertes, que ce soit dans les crèches publiques ou dans les crèches privées, enfin un état des lieux précis et des perspectives claires pour le développement de l'offre parce que c'est justement aussi la mission du service public de la Petite Enfance. Moi je regrette que les éléments qui ont été présentés ne soient pas plus précis, plus factuels que cela, et c'est ce que l'on aimerait bien avoir dans l'avenir.

Je voudrais quand même signaler que nous avons fait une enquête auprès des Antoniens avec notre collectif et que l'augmentation du nombre de places en crèche est la première demande des parents. Donc on ne peut pas se satisfaire du fait qu'une crèche et demie est fermée à Antony et que selon M. le Maire cela ne sert à rien d'ouvrir des crèches supplémentaires comme vous l'avez dit au dernier conseil municipal puisque la moitié des places sont vides. Alors les parents qui attendent des places, je pense qu'ils seront un peu interloqués de vos propos.

M. le Maire : Bien, vous préférez ouvrir des crèches vides... Je regrette comme vous qu'il y ait une pénurie de personnels de crèche mais c'est comme ça malheureusement. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V - EDUCATION

12 - ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE, SENIORS ET PETITE ENFANCE A PASSER AVEC LA SOCIETE COMPASS GROUP FRANCE

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur Doyen.

M. DOYEN : C'est plus une explication de vote qu'une question puisque j'ai bien compris que cela était quasiment sans incidence financière, en tout cas sans incidence à court terme, peut-être ce le sera en cas de révision mais ça, on se nourrit d'espoir. Par contre, nous sommes toujours favorables à ce qu'il y ait des cuisines avec des cuisinières dans les crèches mais comme là il s'agit d'une externalisation de la cuisine des enfants, nous nous abstiendrons pour rappeler nos positions précédentes sur cette délibération.

M. le Maire : Bien, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 Abstentions.)

VI - SPORTS

13 - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB : CHOIX DU CONCESSIONNAIRE, ADOPTION DU CONTRAT DE CONCESSION A PASSER AVEC LA SOCIETE CLUB EQUESTRE D'ANTONY ET FIXATION DES TARIFS

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions ? M. Doyen ?

M. DOYEN : J'ai lu le document qui se lit comme un roman, avec des rebondissements, un candidat qui se désiste, enfin bref, cela m'amène à différentes questions : La première c'est qu'il est souvent question de la toiture qui fuit, est-ce que l'on sait combien coûtera la réparation de cette toiture qui est à mettre en balance avec la redevance qui est en augmentation ?

Et la deuxième question que j'ai est sur le Parc Heller : Il y a un gros projet de réaménagement au Parc Heller. Au début c'était marqué « une concession d'un an renouvelable jusqu'à quatre fois, voire jusqu'à cinq ans, on supposait que c'était dans l'optique de ce réaménagement et donc de se laisser de la souplesse, qu'en est-il ? Et qu'est-ce que le centre équestre deviendra dans le cadre du réaménagement du parc, si vous le savez, si le projet est suffisamment avancé ?

Et une dernière question : il y a un règlement départemental qui normalement s'applique, qui veut dire qu'il n'y a pas de centre équestre à moins de 50 mètres des habitations, là le centre est plus ancien que la réglementation, donc je suppose que cela ne s'applique pas, néanmoins est-ce que dans la mesure où probablement au niveau du parc on va devoir faire des travaux, on ne rentrera pas dans cette obligation ?

Voilà mes trois questions.

M. REYNIER : Première question : de toute façon les services techniques et la Ville se sont engagés à refaire la toiture, ça c'est la première chose.

Deuxièmement, concernant le déplacement du centre équestre, il n'en est pas question étant donné qu'il y a de nouvelles normes qui sont imposées et donc on ne peut pas le déplacer. Et surtout on ne peut pas le raser et le mettre au même endroit. Donc il sera rénové comme on le peut, et de toute façon, le concessionnaire s'est engagé à reprendre l'installation telle qu'elle est.

M. DOYEN : Oui alors il est quand même marqué que la Ville va faire la rénovation de la toiture. Donc la question est combien cela va coûter ?

M. le Maire : 250.000 €.

M. DOYEN : Oui, donc c'est une grande partie de la redevance qui va passer dans la rénovation de la toiture.

M. le Maire : Oui, c'est même un peu plus.

M. DOYEN : C'est 60 000 € la redevance ?

M. le Maire : Oui, c'est 70.000 €, 10 % d'environ 700.000, mais là on est très au-delà bien sûr.

M. DOYEN : Ok, donc là, je note l'engagement que le centre va rester à son emplacement actuel dans le réaménagement du Parc.

M. le Maire : Oui, obligatoirement. Les travaux du parc Heller ne toucheront pas le centre.

M. DOYEN : Eh bien je suis ravi de vous l'entendre dire !

M. le Maire : Oui, les travaux du Parc Heller ne concerneront que le Parc Heller plus la coulée verte des Godets mais le centre ne sera pas touché, il restera là où il est et il ne bougera pas.

M. DOYEN : Très bien. Alors nous nous abstiendrons donc parce que financièrement, cela ne paraît pas être une opération très rentable.

M. le Maire : Bien. Monsieur Mongardien.

M. MONGARDIEN : Oui, cela faisait partie des éléments un peu factuels dont je voulais parler parce que comme je participe à cette Commission DSP, effectivement, pendant plusieurs années les services techniques de la Ville d'Antony ont étudié une possibilité de rénover complètement le centre équestre avec potentiellement le relocaliser à un autre endroit. Il n'y a pas eu de solution trouvée, il se trouve que la réfection de la toiture, c'est un des principaux travaux qu'il y a à réaliser sur le centre équestre. Effectivement c'est un montant de 200.000 € et j'espère que la toiture durera plus de cinq ans. Donc voilà, quand on fait une toiture on ne la rénove pas pour cinq ans.

M. le Maire : Bien sûr. Y a-t-il d'autres questions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 Abstentions.)

14 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ADDITIF

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

(Lecture du rapport de présentation)

M. le Maire : Des questions ?

Mme RAMBAUT : Le basket est en retard comme d'habitude, certains s'en étonnent mais il paraît que c'est normal. Moi, je trouve cela curieux. Le Taekwondo, lui, bénéficie d'une rallonge de subvention pour une compétition internationale imprévue qui va alimenter le stock de médailles pour la cérémonie des Oscars en janvier, c'est toujours la compétition qui reste soutenue. De là à exclure de tout financement les clubs qui n'ont pas d'équipe en compétition comme certains à l'US Métro, la Zumba et le Yoga, cela nous semble excessif.

On regrette aussi que le taux d'effort qui est pratiqué pour les activités sportives par la mairie ne soit pas aussi appliqué dans les clubs. Merci.

M. REYNIER : Je voudrais répondre par rapport au Taekwondo, je voudrais simplement vous dire que les quatre jeunes qui sont partis en Corée, c'étaient des jeunes qui ont été entièrement formés à Antony, donc ils ont débuté à Antony, je rappelle que la politique sportive de la ville c'était la formation, la subvention allait en priorité à la formation ; ces enfants ont été formés et arrivent à un certain niveau ; ce serait quand même dommage quand ils arrivent au niveau championnat du monde de dire

« c'est bien, vous êtes arrivés à ce niveau-là, eh bien maintenant vous ne pouvez pas vous déplacer » ! Nous, on continue, on les aide et je crois que c'est tout à fait normal.

Mme RAMBAUT : Oui, je trouve ça très, très bien qu'on les aide justement à monter au niveau international, etc., surtout le Taekwondo où il faut qu'ils aient énormément de compétitions pour pouvoir progresser mais c'est vrai qu'il y a plus les associations qui vont en compétition qui ont des subventions puisqu'il paraît qu'à l'US Métro, la Zumba et le Yoga n'auront pas de subvention.

M. le Maire : Le sport de loisirs n'a pas de raison d'être subventionné, surtout le sport loisirs pour des adultes, ils ont les moyens de payer, les adultes. Là il s'agit d'enfants, d'enfants qui font des compétitions, et pour les compétitions il faut s'entraîner beaucoup et donc il faut des entraîneurs, et un entraîneur ce n'est pas gratuit. Donc voilà, plus on s'entraîne, plus il faut d'entraîneurs et plus il y a d'entraîneurs plus c'est cher, et plus les clubs ont besoin de soutien, c'est tout. Et quand on comprend ça, on a compris tout le problème des clubs.

Mme RAMBAUT : Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous mais ce qui se passe, c'est qu'au niveau santé, au niveau de toute la population qui ne fait pas de la compétition, la Sécurité sociale vous dirait : mais si, il faut qu'ils fassent du sport parce que les gens seront moins malades, c'est meilleur au niveau santé...

M. le Maire : Il y a 10.000 Antoniens qui sont dans des clubs sportifs subventionnés !

M. REYNIER : Oui, il y en a 12.000.

M. le Maire : Tous ceux qui veulent faire du sport, ils le font aujourd'hui, et ils ne paient pas très cher, ils trouvent généralement qu'ils ne payent pas beaucoup par rapport à ce qu'ils payaient avant d'arriver à Antony.

Mme RAMBAUT : Oui, ils sont 10.000 mais il y a aussi toute la population en loisirs, c'est important aussi.

M. le Maire : Oui mais 10.000, c'est beaucoup !

Mme RAMBAUT : Pour leur bonne santé...

M. le Maire : Ils sont dans les 10 000. Aujourd'hui, dans le club de natation par exemple il y a 1.000, plus de 1.000 membres, et sur les 1.000 membres il y en a 200 qui font de la compétition, les autres 800 font du loisir.

Mme RAMBAUT : Oui, d'accord il y en a 800...

M. le Maire : Et nous subventionnons ceux qui font de la compétition parce que le loisir n'a pas besoin d'argent, ils n'ont pas de problèmes d'argent.

Mme RAMBAUT : Oui mais le nombre d'habitants à Antony est beaucoup plus élevé !

M. le Maire : 64.000 dont 10.000 qui font du sport, c'est pas mal déjà !

Mme RAMBAUT : Cela vous suffit, bon, alors là je ne réponds plus.

M. REYNIER : Une petite information : effectivement il y a 12.000 sportifs qui dépendent de clubs et que l'on subventionne, par contre sur Antony on

a calculé qu'il y avait 19.000 pratiquants et dans ces 19.000 effectivement il y a du yoga, il y a tout un tas d'activités. Quand vous avez un prof pour 25 élèves, en général l'activité s'autogère, il n'y a aucun problème. Et en plus les cotisations, d'après ce que l'on sait, ne sont pas du tout élevées.

Mme RAMBAUT : C'est vrai que vous avez sur Antony des cours de sport pour les séniors que je tiens à souligner ici, où il y a beaucoup de pratiquants, mais c'est vrai que ça doit être étendu à tout le reste de la population.

M. le Maire : Aujourd'hui tous les Antoniens qui veulent faire du sport font du sport ; il y a de la place pour tout le monde maintenant avec les équipements que nous avons construits et que nous avons achetés récemment avec l'US Métro, il y a de la place pour tout le monde.

Mme RAMBAUT : Oui c'est vrai mais parfois il y a des tarifs qui sont beaucoup plus élevés.

M. le Maire : Non, ce sont des tarifs très bas à Antony, très bas.

Mme RAMBAUT : Je vous donnerai les tarifs des environs.

M. le Maire : En tout cas la Ville ne demande pas aux clubs de payer pour les installations, ce qui est le cas souvent ailleurs, où les clubs paient pour les installations à la Ville. En Allemagne, je reviens de Reinickendorf, le club paie ses installations à la Ville, c'est comme cela en Allemagne. Et pourtant ce sont des pays socialistes en grande partie, eh bien voilà, ils

payent à la Ville. A Antony les clubs ne paient pas à la Ville. Seul le club de Tennis paie un tout petit peu mais on le subventionne aussi par ailleurs.

M. REYNIER : Je voudrais rappeler que les clubs de l'US Métro dont vous parliez tout à l'heure, eux, payaient les fluides et le gardiennage et l'entretien ; par exemple le club de tennis sur 60.000 € de recettes avait pratiquement 16.000 € qui partaient pour l'entretien ; à partir d'aujourd'hui ces 16.000 € il les garde, la Ville ne fait pas payer.

Mme RAMBAUT : Oui, c'est une bonne chose.

M. REYNIER : C'est important !

Mme RAMBAUT : Moi je parlais des clubs qui ne sont pas en compétition.

M. REYNIER : Les clubs qui ne font pas de compétition, on leur propose des créneaux dans les installations, le fait d'avoir acheté l'US Métro a permis à tous ces clubs qui nous ont demandé des créneaux supplémentaires de les avoir.

M. MAUGER : Oui et d'ailleurs ces clubs de l'US Métro ont fait des demandes de subventions à partir du mois de janvier et on a cru comprendre qu'il n'y aurait aucune subvention entre le 1er janvier et le 31 août.

M. le Maire : Non parce que ces subventions auraient été détournées par le Club Omnisports de l'US Métro pour financer ses œuvres parisiennes, et donc on a préféré attendre que les clubs se libèrent maintenant et que

l'on puisse donner l'argent aux clubs qui sont à Antony et qui font du sport à Antony.

M. MAUGER : D'accord mais donc pendant huit mois, il y aura zéro subvention...

M. le Maire : Non, ils touchent l'argent de l'US Métro.

M. REYNIER : C'est l'US Métro qui fournissait l'argent, qui subventionnait les clubs et ils considéraient que si on donnait une subvention entre janvier et le mois d'août, c'était pour rembourser l'US Métro. Il n'y avait pas de raison de rembourser l'US Métro puisqu'ils étaient affiliés toujours à l'US Métro jusqu'au 31 août de cette année. Tous ces clubs, les 8 clubs pratiquement ont créé une nouvelle association qui va s'appeler en général Antony... quelque chose, par exemple Tennis Antony, et donc pour la période du 1er septembre jusqu'au 31 du mois de décembre on va leur octroyer une subvention quand ils nous auront déposé un dossier.

M. MAUGER : Vous nous certifiez que ces clubs ont été subventionnés par l'US Métro jusqu'au 31 août ?

M. le Maire : Comment auraient-ils pu vivre sans ça, d'après vous ?

M. MAUGER : Eh bien c'est la question, M. le Maire.

M. le Maire : Ils n'auraient pas pu vivre !

M. MAUGER : C'est bien la question.

M. le Maire : S'ils avaient crevé effectivement de faim, on les aurait aidés, mais ce n'est pas le cas, ces clubs ont vécu normalement avec l'argent de

l'US Métro. L'US Métro a hérité de 1,9 M€ de la RATP pour assurer ses fins de mois, et ils ont vécu là-dessus. Maintenant ils vont vivre sur Antony à partir du moment où ils seront vraiment Antoniens.

M. MAUGER : D'accord mais pourtant vous avez eu la jouissance des installations depuis le début du mois de janvier.

M. le Maire : Oui. On les a payées aussi.

M. REYNIER : Je rappelle que c'est la Présidente de l'US Métro et le responsable financier qui nous ont indiqué qu'à partir du moment où l'on versait une subvention entre janvier et août, cet argent n'irait pas aux clubs mais irait à la maison mère. C'est eux qui nous l'ont dit, donc on n'allait pas subventionner la maison mère de l'US Métro. On subventionne les clubs.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?... Non, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

VII - AFFAIRES DIVERSES

15 - CONCESSION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION DU MOBILIER URBAIN PUBLICITAIRE ET NON-PUBLICITAIRE : APPROBATION DU LANCEMENT D'UNE NOUVELLE PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

(Rapporteur : M. Mathieu COURDESSES)

M. COURDESSES : Le contrat actuel d'exploitation du mobilier urbain par JC Decaux prendra fin courant 2025 et il est donc nécessaire d'engager une nouvelle procédure cette fois sous forme de concession de service, conformément aux réformes récentes du droit de la commande publique. Cette concession couvrira la fourniture, l'installation, l'entretien et l'exploitation de ces mobiliers sans coût pour la Ville, le prestataire se rémunérant exclusivement via la publicité. En revanche, le contrat parallèle relatif à la signalétique économique qui sert à valoriser le tissu commercial local avec la société NAJA ne sera pas reconduit car jugé obsolète et peu efficace. Ce renouvellement de contrat tombe à un moment où l'information se trouve de plus en plus sur les smartphones et les réseaux sociaux, et la ville d'Antony adapte donc son offre aux habitudes des Antoniens et plus largement des Français.

La nouvelle concession est estimée à 7,5 M€ hors taxes de chiffre d'affaires sur 12 ans plus 3, elle intégrera une uniformisation esthétique du mobilier, la suppression des journaux électroniques et une ouverture à du mobilier reconditionné. Donc le conseil municipal est appelé à approuver le lancement de la procédure de mise en concurrence qui comprendra deux délibérations : une phase de négociation et l'analyse des offres par la commission compétente.

M. le Maire : Des questions ? M. Mauger.

M. MAUGER : Comme vous l'avez dit, la concession de mobilier urbain arrive à échéance et devra être renouvelée pour une durée de 12 à 15 ans, donc trop longue selon nous. Vous indiquez que le contrat NAJA ne sera pas renouvelé, nous nous en félicitons en raison de la pollution lumineuse qu'elle génère comme indique le rapport, mais également pour une question de consommation énergétique et enfin pour une question de responsabilité sociétale. La disparition de certains panneaux participera de la libération des trottoirs. Mais il faut aller plus loin, Monsieur le Maire, et ne pas renouveler la concession JC Decaux. En dehors des messages sur le mobilier destiné à la publicité communale et au commerce local, quel type de message voit-on dans les arrêts de bus ? La promotion d'un monde dont de plus en plus d'habitants d'Antony ne veulent plus. Ce sont des pubs pour des enseignes de fast-food, des pubs pour des plateformes de paris en ligne, une addiction visiblement promue, des pubs pour des marques de luxe qui font le plus souvent du corps des femmes un objet, des pubs pour des voitures qui cumulent impact environnemental et dégâts de la vitesse... Pour résumer la publicité est sexiste, discriminatoire, et climaticide.

Certaines villes se sont engagées sur la voie de la suppression de la publicité commerciale sur les mobiliers urbains, pourquoi pas Antony ?

M. COURDESSES : Je vais vous répondre pour la première partie :

Il faut savoir qu'on a sondé plusieurs opérateurs comme Decaux, Clear Channel, Exterior média et vidéos, et donc il y aura une plus grande concurrence et cela nous permettra d'adapter notre choix. Il va y avoir aussi des rendez-vous chaque année avec l'opérateur pour adapter le choix.

Concernant les critères qui garantiront une sorte de neutralité ou une éthique, il y aura un cahier des charges avec des restrictions de contenu, aucune publicité à caractère sexiste, polluant, ou inadapté aux valeurs de la ville ; l'exploitant, l'opérateur devra respecter la législation mais aussi nos exigences locales en matière de décence et de respect de l'environnement.

Et dernier point : concernant les villes qui ont décidé de supprimer leur publicité, et c'est une stratégie de la Ville d'Antony, cela nous permet d'avoir une redevance, et en plus avec ce genre de méthode comme la Ville de Grenoble depuis 2024, on aurait besoin de beaucoup plus de personnels. Donc voilà, c'est une stratégie de la Ville. Forcément, pour gérer le mobilier urbain, le nettoyer, le reconditionner, cela demande beaucoup plus d'équipes.

M. le Maire : Bien. Des questions ?... Il n'y en a pas, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

16 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LA VILLE DE SCEAUX POUR LA MISE EN PLACE DE PATROUILLES EQUESTRES MUTUALISEES

(Rapporteur : M. Said AIT-OUARAZ)

M. AIT-OUARAZ : Il s'agit d'adopter une convention avec la Ville de Sceaux pour la mise en place de deux patrouilles équestres mutualisées. On souhaite en effet renforcer la police de proximité, renforcer les liens entre la police et la population, et également renforcer la présence de notre police municipale sur le terrain, notamment dans des zones difficilement accessibles aux véhicules motorisés comme les espaces verts par exemple. Ainsi, on souhaite mettre en place un nouveau mode de patrouille, à savoir des patrouilles équestres. Elles favorisent en effet une relation fondée sur l'écoute, la médiation, la prévention et contribuent tout de même de façon importante à restaurer la confiance entre nos concitoyens et les forces de police.

Il se trouve que la Ville de Sceaux a un projet similaire et donc nous proposons une mutualisation entre nos deux villes. Ce dispositif s'inscrit donc pleinement dans nos deux stratégies, côté Sceaux et côté Antony, stratégies locales de sécurité, et témoignent aussi d'une volonté commune de coopérer plus efficacement et nos concitoyens aussi demandent que les collectivités puissent coopérer, puissent mutualiser aussi un certain nombre de projets et faire des économies intéressantes.

Et donc nous proposons de démarrer cette expérimentation par quatre jours par mois entre nos deux villes, donc des patrouilles mutualisées avec un policier municipal d'Antony et un policier municipal de Sceaux placés sous l'autorité du maire de la ville où la patrouille opère. Et par ailleurs chaque cavalier fera l'objet d'un arrêté de port d'arme spécifique délivré par le préfet des Hauts-de-Seine afin qu'il puisse être autorisé à porter ces armes dans la ville mutualisée.

Pour réduire considérablement les coûts, on a opté pour de la location concernant aussi bien les équidés mais également le matériel, ainsi d'un point de vue logistique cela sera beaucoup plus simple, les chevaux arriveront le matin. Concernant la pause méridienne, elle s'effectuera dans les locaux de la brigade équestre du Parc de Sceaux qui existait depuis quand même pas mal d'années mais beaucoup moins active ces derniers temps. Concernant la nuitée passée sur le territoire, les chevaux seront hébergés au centre équestre de Châtenay-Malabry ; on aurait pu les héberger au niveau du centre équestre d'Antony mais nous étions en pleine procédure et on verra, cela pourrait changer à l'avenir, mais en tout état de cause concernant le centre équestre de Châtenay-Malabry, ce centre dispose de toutes les facilités et de la place nécessaire.

Concernant l'aspect budgétaire, le budget est relativement faible, on fait très attention aux deniers publics mais pour une patrouille équestre, si vous regardez les investissements qui ont été faits par des différentes

collectivités, on est sur un budget relativement faible, à savoir 23.000 € par Ville, pour Sceaux et pour Antony.

Concernant les missions de cette patrouille, elles sont les suivantes :

- Favoriser le contact entre les citoyens et mener des actions de prévention,

- Patrouiller notamment dans les parcs, les jardins, les espaces publics, les zones piétonnes, par exemple au niveau de la Coulée Verte on sait qu'il y a un certain nombre de problèmes de vitesse pour les vélos par exemple, mais également il est tout à fait possible d'étendre le champ d'action et d'aller dans des zones pavillonnaires pour des opérations de tranquillité vacances par exemple dans l'avenir.

- Il sera possible également de contribuer à la sécurisation d'événements publics comme des fêtes, des événements culturels et sportifs.

- Par ailleurs, et ça c'est un point qui est important pour nous, ce nouveau mode de patrouille va permettre également d'attirer davantage de candidats pour notre police municipale, notamment des profils plus féminins.

Vous disposez dans le rapport qui vous est communiqué de davantage d'informations concernant le détail des coûts, les horaires, etc. Et donc il nous est demandé ce soir, mes chers collègues, d'approuver cette action

de mutualisation entre Antony et Sceaux pour cette prochaine patrouille équestre. Je vous remercie.

M. DOYEN : Ecoutez, une fois n'est pas coutume, vous nous avez convaincus en commission, cela mérite d'être souligné. Donc nous allons voter Pour cette délibération, nous sommes finalement assez convaincus que le fait d'avoir une police à cheval peut changer le regard, que l'animal peut effectivement modifier la perception des usagers. Alors il nous paraît effectivement important que le policier municipal qui sera sur le cheval ait vraiment la volonté d'aller au contact des habitants dans une volonté de police de proximité, donc voilà, il ne faut pas que ce ne soit que la garde républicaine qui ne fait que passer ; et on espère effectivement que cela rendra les postes attractifs, de toute manière il faut essayer.

Je rajouterai à titre personnel un de mes dadas, à savoir la préservation des races locales d'équidés, un sujet qui m'est assez cher et donc je vous demanderai quelles seront les races que vous allez sélectionner, et j'espère que vous allez répondre que c'est une race locale menacée ?

M. AIT-OUARAZ : Alors en police montée, que ce soit d'ailleurs police municipale, gendarmerie, garde républicaine etc., les races sont plutôt assez réduites, il y a plutôt du Cob Normand, du Selle français ou du trotteur, là ce seront effectivement des trotteurs ou du selle français extrêmement calmes mais surtout habitués déjà à ce type de mission, avec déjà des actions de police montée effectuées dans différentes villes.

M. DOYEN : Ah ! Mauvaise réponse.

M. AIT-OUARAZ : Quelle était votre race ?

M. DOYEN : Le Cob Normand qui est effectivement une race menacée d'extinction, qu'il serait bien de soutenir.

M. AIT-OUARAZ : C'est une étape suivante. Alors concernant notre patrouille équestre, nous aurons essentiellement des trotteurs, pas de Cob Normand, mais le Cob Normand reste très utilisé dans les polices montées, d'ailleurs dans toute l'Europe.

M. le Maire : M. Bessenay ?

M. BESSENAY : Au-delà des aspects équiés qui sont évoqués en détail ici, nous notons très positivement cette démarche de mutualisation d'actions avec les communes voisines, au cas par cas évidemment, qui sont effectivement des actions tout à fait positives pour réduire les coûts pour Antony.

M. le Maire : Merci Monsieur Bessenay. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

17 - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DEFINISSANT L'OBJET, LE MONTANT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION EN NATURE DE LA VILLE D'ANTONY ET FINANCIERE DU CENTRE

COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE D'ANTONY AU PROFIT DU PIMMS MEDIATION ANTONY

(Rapporteur : M. Laurent PEGORIER)

M. PEGORIER : Il s'agit d'une délibération qui concerne une convention d'objectifs et de moyens que l'on a votée le 3 avril 2025, donc cette année, et cette convention définit les moyens d'utilisation d'une subvention qui est donnée par la Ville au CCAS. Et on a décidé une reprise de l'attribution de cette subvention en totalité, et donc on demande au conseil municipal d'adopter ce projet. Pourquoi ? Parce qu'en fait, finalement on en avait déjà discuté largement lors de précédents conseils municipaux, c'est l'évolution du PIMMS dans un GIP et donc en fait il s'agit finalement d'anticiper cette partie, donc de rembourser le CCAS des sommes qui ont été données au PIMMS, et aujourd'hui c'est la Ville qui reprendra la main directement vers le PIMMS ; et après, dès que le GIP sera finalement créé, ce sera la Ville qui donnera ces subventions vers le GIP.

Voilà ce que je peux vous dire, et donc la bonne nouvelle, c'est qu'il y a deux jours, le conseil d'administration du PIMMS a voté lui-même à l'unanimité le fait d'être adhérent au GIP. Et cela c'est une très bonne nouvelle parce qu'il y avait quand même un fond d'interrogation assez important de leur part et donc ils seront membres du GIP dès lors que sa création aura été prononcée.

M. le Maire : Très bien. Madame Huard ?

Mme HUARD : Oui, à propos justement de ce GIP, nous attendons de voir comment cette nouvelle structure va fonctionner car nous avons compris que son financement serait notamment partagé avec Massy. Alors avec ce partenariat, est-ce que le service va être renforcé ? Et notamment avec une extension des horaires d'ouverture, parce qu'actuellement il ferme à 17h, il y a deux après-midi par semaine où il n'est pas ouvert, donc peut-être cela permettrait d'augmenter les horaires d'ouverture sachant qu'il y a vraiment une importance à ce qu'il y ait une structure d'accueil physique pour accompagner les usagers, avec la dématérialisation croissante qui, on le rappelle, accroît les difficultés d'accès au service public pour un certain nombre de personnes.

Et aussi, évidemment, c'est une bonne chose en raison des coupes dans les budgets des services publics, je rappelle que nous n'avons pas vu encore les conséquences des économies budgétaires de 40 milliards que veut faire le Gouvernement, pour consacrer d'ailleurs ces dépenses à l'armement plutôt qu'à l'éducation ou la santé, comme l'actualité nous l'a indiqué.

Alors pour la petite histoire, une chose quand même : une émission de Cash Investigation du mois d'avril nous a appris que l'État, pour accélérer d'ailleurs les suppressions de postes, a développé une application de l'Intelligence Artificielle qui se prénomme Albert et qui est chargée d'aider les agents du service public à répondre aux questions des usagers.

Apparemment les résultats étaient encore peu concluants mais le point était que cet outil était notamment déployé à la Maison France Services de Sceaux en 2024, et donc ma question était : est-ce que cet outil est aussi déployé à la Maison France Services d'Antony ? Je vous renvoie à l'émission pour en juger l'efficacité en tout cas.

M. PEGORIER : Eh bien écoutez, ce que j'en sais aujourd'hui, c'est qu'Albert n'est pas notre hôte justement dans la Maison France Services, nous ne l'avons pas encore invité et donc il n'est pas venu. D'ailleurs ce serait pour la boutade vous l'avez compris, mais simplement... la grande question, c'était : est-ce que l'État allait continuer à financer les emplois aidés ? On n'en était pas complètement sûrs, et puis maintenant depuis deux mois et demi, l'État nous a confirmé qu'il continuait sur 2025 et 2026 le financement de ces emplois. Et ça, on en a vraiment besoin pour continuer le service, à la fois pour le niveau de service qui est très bon sur la Maison France Services à Antony, mais en même temps vu le nombre de personnes que l'on reçoit. Et d'ailleurs c'est la raison pour laquelle ce GIP se constitue car je vous rappelle que globalement la moitié, enfin un petit peu moins de la moitié de Massicois viennent à cet endroit pour être accompagnés eux-mêmes vers l'accès à leurs droits et on se félicite du fait que la Ville de Massy a accepté de monter à bord dans ce GIP, et il n'y aura pas que la Ville de Massy, il y aura aussi des bailleurs sociaux, on

élargira le spectre de services et le financement, et donc forcément sa pérennité. Donc Albert n'est pas parmi nous.

Mme HUARD : Et donc au sujet des horaires d'ouverture, est-ce qu'il est envisagé de les élargir ? Parce que par exemple le fait d'être fermé complètement à 17h, pour les personnes qui travaillent, cela complique un peu l'accès aux services aussi.

M. PEGORIER : Alors écoutez, élargir le service, cela voudrait dire avoir plus de personnes, ce qui n'est pas tout à fait aujourd'hui dans l'objectif de ce qui va venir sur 2025 et 2026. Après les gens qui travaillent, en fait aujourd'hui ce que leur est proposé, c'est de prendre des rendez-vous, et donc c'est à eux aussi de s'organiser au mieux ; les gens ne font plus la file comme avant, avant il y avait une file d'attente en dehors du PIMMS, les gens devaient attendre et c'était assez compliqué j'imagine à s'organiser, aujourd'hui, c'est une prise de rendez-vous avec des horaires qui sont respectés, ce qui répond j'imagine à la préoccupation de la majeure partie des personnes qui fréquentent le PIMMS et la Maison France Services.

Aujourd'hui le taux de satisfaction de ce service est d'un très bon niveau et on n'a pas eu vraiment ce type de retour. Voilà. Après, on peut réfléchir à une évolution, mais en tout cas une évolution cela voudrait dire plus de personnes et aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait l'objectif de l'Etat de dépenser davantage d'argent.

M. le Maire : Bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

18 - ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 AVEC LE POLE DE COMPETITIVITE SYSTEMATIC PARIS-REGION

(Rapporteur : M. François GOULETTE)

M. GOULETTE : C'est la dixième année que nous le présentons puisque nous avons signé ce partenariat en 2015 pour la première fois, et ensuite cela a été renouvelé chaque année. C'est un partenariat qui s'inscrit dans la durée, qui a pour but de nous aider à dynamiser notre tissu socio-économique et à organiser des événements pour l'attractivité de la Ville à destination des entreprises. Voilà ce que je peux en dire.

Et puis ce partenariat dépasse également cette dimension puisque nous avons par ce partenariat également pu mettre en place des projets européens, par exemple Intelligent City Challenge ; également nous avons pu organiser certaines actions d'innovation, par exemple dans les premières années, il y a quelques années mais je le mentionne parce que certains sont sensibles à cette question, sur le thème de la qualité de l'air, nous avons grâce à ce partenariat mis en place la possibilité de développer ce système d'analyse de la qualité de l'air avec une application qui est toujours utilisée.

Et puis une particularité cette année : le montant a été un peu baissé pour des raisons de restrictions budgétaires, d'efforts budgétaires que nous avons voulu faire, il y a un événement qui est encore prévu cette année, qui sera de taille un peu plus réduite que les autres années mais le partenariat se poursuit.

M. le Maire : Bien. Madame Rambaut ?

Mme RAMBAUT : Cette convention est la suite d'un partenariat, la subvention baisse de 15.000 à 10.000 €, vous nous avez rassurés en commission : cela ne va pas changer le partenariat. C'est juste la journée de rencontre à l'automne qui ne va plus durer qu'une demi-journée, cela évite les petits fours. Ce qui est essentiel pour vous, c'est le carnet d'adresses de Systematic et la mise en relation des entreprises. Pour nous ce serait intéressant d'avoir un vrai bilan du partenariat pour la Ville et l'analyse de l'incidence de cette mise en réseau. Combien d'entreprises créées ? Combien d'emplois créés ou sauvegardés ? Combien sont tenus par des Antoniens ou par des habitants des villes voisines ? Il faudrait avoir un bilan sur l'emploi et la création d'entreprises.

Ce partenariat a pour objectif de faire d'Antony un territoire plus attractif pour les entreprises du numérique, de l'électronique, de l'optique, de l'informatique, pourtant tout ne se résume pas aux entreprises en « ique ». Pour les autres secteurs, un développement industriel équilibré permettrait d'offrir des emplois à toutes les catégories de personnes pour les habitants

d'Antony et du territoire. Par exemple, on a besoin aussi d'entreprises de production et de distribution en région parisienne pour diminuer l'empreinte carbone des systèmes de livraison. Est-ce qu'il ne faudrait pas faire une action à la rencontre des 5.000 entreprises de la Ville pour leur demander quels sont leurs besoins véritables plutôt qu'une action de communication qui reste du marketing ?

M. le Maire : Monsieur Goulette.

M. GOULETTE : Oui, ce n'est pas une action de communication qui ne vise que du marketing puisque nos actions sont faites en partenariat avec les entreprises, ce qui nous permet de les faire se rencontrer, d'organiser des rencontres, des mises en relation qu'elles n'ont pas par elles-mêmes. Donc je récusé ce terme de simple opération de communication.

Ensuite sur la question de l'importance de développer tous les secteurs, etc. : certes, vous avez raison, je vous rejoins, regardez les moyens mis en place au niveau national et au niveau de la Région pour ce que vous décrivez et comparez avec 10.000 € par an. Voilà, on ne parle pas de la même chose, c'est un montant qui est très réduit, c'est une action, et ce n'est pas avec cette action-là que nous allons faire tout ce que vous dites. Ensuite sur le développement de la production, nous avons inauguré la semaine dernière une entreprise qui s'installe à Antonypole : EODev qui est une entreprise dans le domaine de l'énergie décarbonée et de la production de groupes électrogènes basés sur l'hydrogène, qui va dans le

sens de ce que vous décrivez. Donc nos efforts se font également dans ces sens-là.

M. BESSENAY : Oui, juste pour également dire qu'en commission on a bien noté effectivement l'effort louable d'ajustement du format pour réduire les coûts et maintenir l'efficacité. Le pôle Systematic étant assez spécialisé dans l'aspect numérique a aussi cette capacité à aller sur l'aspect « ville durable », et donc c'est dans ce sens-là qu'on l'encourage à poursuivre effectivement, dans ce sens au-delà du strict aspect numérique.

Mme RAMBAUT : Mais des entreprises industrielles sont aussi nécessaires, cela a été étudié sur la région parisienne pour limiter les coûts de transport. Et puis il y a une autre chose, c'est que sur cette action on n'a pas de résultat, on n'a pas de bilan. C'est cela qui me gêne le plus. C'est vrai que cela ne coûte pas très cher à la Ville mais cela aurait été intéressant d'avoir un retour sur les entreprises.

M. le Maire : M. Mauger.

M. MAUGER : Vous avez évoqué l'entreprise EODev qui s'est installée il n'y a pas très longtemps sur le site d'Antonypole. Vous avez sans doute vu qu'elle est intervenue dans le cadre de la consultation préalable sur le projet de Zac avec la question de savoir si elle pourra rester au-delà des trois ans de sa convention d'occupation précaire.

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : La réponse est oui ?

M. le Maire : Eh bien on verra ! Si elle est capable de prouver que rien ne s'y oppose...

M. MAUGER : La réponse est donc : on verra.

M. le Maire : Comment pouvons-nous savoir ? Pour le moment elle nous assure qu'elle est capable de manier l'hydrogène sans que cela pose des problèmes dans l'environnement. La MRAE nous a bien précisé que on ne peut pas garder une entreprise polluante sur le site, et donc ...

M. MAUGER : A cause des programmes de logements.

M. le Maire : Avec l'hydrogène on ne sait jamais ce qui peut arriver. Si on est rassuré, si l'aménageur est rassuré sur le fait que cela est parfaitement compatible avec la présence sur place de logements denses, alors oui, ils resteront. Ils resteront. Mais à eux de prouver qu'ils peuvent rester sur un site qui est quand même largement habité, alors qu'en face il y a des sites qui ne sont pas habités, où il y a des entreprises qui ne posent aucun problème. Mais elle, elle tient à rester là, tant mieux ! Sauf qu'il faut que ce soit compatible avec le projet d'Antony-pole. C'est tout.

M. MAUGER : Donc pour rappel EODev se trouve exactement...

M. le Maire : On doit l'accueillir, c'est comme ça, c'est comme ça !

M. MAUGER : Vous voulez bien que je reprenne la parole Monsieur le Maire ?

M. le Maire : C'est comme ça, si elle peut rester elle restera... Si elle peut rester, oui, il n'y a pas à argumenter, voilà.

M. MAUGER : Mais ma question est la suivante : l'entreprise EODev est sur un terrain qui est à la lisière de l'autoroute A10. D'accord ? Donc la question est : est-ce que vous allez faire une zone de logements denses ?

M. le Maire : Mais bien sûr !

M. MAUGER : Vous venez d'employer le terme, à 50 mètres de l'autoroute vous ferez cela ?

M. le Maire : Oui, à 80 mètres de l'autoroute il y aura des logements denses. Oui.

M. MAUGER : Je vous ai envoyé un message, vous avez très certainement reçu mon message, avec votre intervention dans le cadre de la consultation sur le plan de prévention du bruit de l'État...

M. le Maire : C'est une blague.

M. MAUGER : Où il est bien indiqué, c'est un rapport de la préfecture qui indique bien que vous êtes intervenu, Monsieur le Maire, pour demander le classement en zone de bruit critique.... Je vous ai envoyé cela...

M. le Maire : Non, non. Écoutez, vous ne m'avez rien envoyé du tout !

M. MAUGER : Le préfet écrit des contre-vérités alors ? C'est ce que vous nous dites ce soir !

M. le Maire : Non. C'est vous qui avez inventé tout cela !

M. MAUGER : Je vous ai envoyé le document de la préfecture, il est sur le site de la préfecture Monsieur le Maire !

M. le Maire : Moi je ne l'ai pas vu.

M. MAUGER : Personne n'a vu que je vous avais écrit ?

M. le Maire : Non, écoutez, arrêtons les bêtises ! Arrêtons les bêtises !

M. DOYEN : Lisez vos mails, M. le Maire ! Je l'ai reçu pendant la séance.

M. le Maire : Oui, bon. Tout cela, ce sont des mots qui ont été inventés. C'est une fake news. Il est évident que l'an dernier en 2024, alors que l'on était en plein sur le sujet, j'aurais pu dire que c'était inhabitable ? Moi ! C'est vous qui l'avez dit peut-être mais pas moi. C'est tout. Alors y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19 - PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES (Rapporteur : M. Fabien HUBERT)

M. HUBERT : Il vous est proposé, dans le cadre de la prise en charge des dépenses des relations d'amitié avec les villes étrangères, trois sujets différents :

Le premier est le déplacement d'une délégation d'Antony à l'invitation de notre ville jumelle Américaine de Lexington pour le 250ème anniversaire du lancement de la guerre d'indépendance américaine, un déplacement important pour renouveler dans le contexte actuel nos marques d'amitié franco-américaine entre les Villes d'Antony et de Lexington.

Le deuxième sujet est comme chaque année le déplacement d'une délégation dans notre ville jumelle de Reinickendorf, une délégation d'élus pour des échanges avec nos homologues allemands en même temps qu'un groupe de bénévoles à Reinickendorf.

Et le troisième sujet est un marronnier, c'est la prise en charge des frais de déplacements de deux sportifs pour se rendre au semi-marathon d'Olomouc et y courir, les deux sportifs en question étant des sportifs primés à notre propre semi-marathon et cela, c'est une délibération qui revient d'année en année. Merci de votre attention.

M. le Maire : Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Parmi les déplacements, il y a eu le déplacement à Lexington. En lisant le compte rendu qui est en effet sur le site de la Ville, on ne peut que vous féliciter Monsieur Sénant pour votre croisade anti Trump au moment où le Président des Etats-Unis lynchait l'Ukraine à l'époque. Ceci dit, nous allons nous abstenir sur cette délibération puisque comme de coutume tous les trajets, y compris en Allemagne, s'effectuent en avion, et on relève que le trafic de l'aéroport d'Orly a considérablement progressé de 2024 à 2025 ; aujourd'hui d'ailleurs le Président français lors du sommet de Bruxelles tend à remettre en cause les objectifs européens de diminution des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2040, et pour rappel, vous-même Monsieur le Maire, vous aviez fait adopter un vœu en conseil municipal contre la création d'une

zone de bruit de l'aéroport d'Orly en prétendant que cela risquait d'augmenter le trafic aérien. Donc vous voyez que l'augmentation du trafic a lieu et nous n'avons pas le niveau de protection souhaité pour le quartier Antonypole. Notamment à cause de la motion que vous aviez adoptée.

M. le Maire : Il n'y a pas de problème à Antonypole pour le bruit de l'aéroport, non, on est en dehors des zones de bruit.

M. MAUGER : J'admire votre don d'obstination ...

M. le Maire : N'essayez pas de créer de nouvelles fake news ! On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 Abstentions.)

20 - ADHESION DE LA VILLE A LA CENTRALE D'ACHAT DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH)

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Eh bien Monsieur le Maire, vous avez tout dit. Il s'agit de réaliser des économies d'échelle à travers cette adhésion au coût très modeste. C'est une nouvelle adhésion à une centrale d'achat, en espérant ainsi pouvoir profiter des prix qui sont parfois des prix de gros ou alors parfois par des mises en concurrence entre différentes propositions de

différentes centrales d'achat. Nous avons évoqué la question en commission, j'espère que nous allons vite passer sur le sujet.

M. DOYEN : Ce sera rapide, je rappellerai ce que j'ai dit en commission : on voit que vous cherchez les promos en fait. Alors je vous rappelle que c'est les soldes, c'est le bon moment, allons-y ! Mais je redis aussi ce que j'ai dit, c'est que multiplier les centrales d'achat, cela peut avoir un certain intérêt, mais dans le logiciel Marchés, je vous souhaite bien du courage pour pouvoir arriver à renseigner tout cela ; et puis rappelons-nous que les critères d'achat responsable c'est... je reprends vos propres mots : « ces centrales ne les traitent que de manière très limitée ». Vous me direz que la Ville ne fait que le minimum légal mais on pourrait quand même avoir une politique d'achat un peu plus vertueuse au moins sur le plan environnemental.

Donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire : Très bien. On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 Abstentions.)

21 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'IMPLANTATION D'UNE MICRO CRECHE « BERCEAUX DES ROIS » 28 RUE THIERRY GEREE PAR LA SOCIETE BERCEAUX DES ROIS

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Il s'agit ici de donner un avis favorable pour l'implantation d'une micro crèche, les Berceaux des Rois, 28 rue Thierry, gérée par la société du même nom puisque depuis début janvier, ce sont les communes qui sont devenues autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. La société Berceaux des Rois gère sa première crèche en 2019 et a créé un réseau de 60 micro crèches. Elle a un projet au 28 rue Thierry à Antony, qu'elle a déjà aménagé et qu'elle souhaite ouvrir avec 12 berceaux à la rentrée prochaine.

Au regard des besoins recensés par la Ville et par la CAF des Hauts-de-Seine, et de la situation géographique du projet, il nous paraît intéressant et opportun de favoriser son implantation. Et nous vous demandons donc un avis favorable pour cela.

M. le Maire : Mme Huard.

Mme HUARD : Je voudrais faire un petit rappel historique : dans ce quartier il y avait la crèche de l'Aurore jusqu'en 2020, et au lieu de la rénover, vous avez préféré la fermer définitivement en laissant les habitants du quartier sans solution. Ensuite vous avez fait miroiter la création d'une crèche qui était privée au demeurant dans un immeuble construit rue Pascal pour éviter d'y construire des logements sociaux. Aujourd'hui il n'en est plus question. Alors au lieu de répondre aux besoins des familles du quartier, vous vous reposez sur des officines privées pour prendre le relais du service public. Et pourtant le statut des micro crèches, c'est celui qui offre

le moins de garanties pour les parents. C'est celui qui permet de pratiquer des tarifs plus élevés que les tarifs conventionnés par la CAF, et qui laissent le plus de reste à charge aux familles, par conséquent où les places sont les moins accessibles aux familles modestes, c'est un rapport de l'IGAS qui l'affirme.

Les sociétés privées comme Berceaux des Rois y voient sans doute une opportunité de business mais nous avons vu à quoi cela mène concernant les conditions d'accueil pour les enfants avec le scandale des crèches privées. D'ailleurs plusieurs micros crèches de cette société ont subi des fermetures administratives fin 2024 pour des problèmes de sécurité, d'hygiène, de personnel, et de pédagogie. C'était dans Le Parisien.

En laissant ces structures prendre la place du service public, ce sont les inégalités qui vont se développer, et concernant ce projet, par deux fois, nous avons quand même vu les arrêtés du Département en janvier et en octobre 2024, il a vu son agrément refusé par le Département, notamment pour raisons d'espace insuffisant pour les enfants dans les locaux. Alors la Ville avait préféré ne pas donner d'avis à l'époque et là, vous nous demandez un avis favorable.

Comme nous n'avons pas reçu de document nous permettant d'apprécier si l'aménagement des locaux a été modifié, nous ne sommes pas favorables du tout à cette solution. La Ville doit plutôt s'attacher à développer comme nous l'avons dit le service public de la Petite Enfance

et se donner les moyens d'attirer, de fidéliser du personnel ; elle pourrait aussi faciliter l'installation d'assistantes maternelles, peut-être que les difficultés de trouver des logements à Antony à coût abordable sont aussi une raison de la difficulté pour les personnels de venir travailler dans notre Ville.

Alors vous cherchez des solutions, eh bien je vous en livre peut-être deux :

- D'abord l'initiative du maire PCF de Grigny, Philippe Rio, élu meilleur maire du monde en 2021, vous n'aviez pas dû poser votre candidature, Monsieur Sénant. Il a créé dans sa Ville un centre de formation diplômant pour les métiers de la Petite Enfance, peut-être qu'on peut s'adresser à ce centre pour trouver du personnel ?
- Et la deuxième solution, c'est peut-être de vous adresser à Madame Brégeon avec qui vous semblez être très ami en ce moment pour lui demander de proposer un projet de loi à l'assemblée qui revaloriserait les métiers de la Petite Enfance et qui donc permettrait de rendre cette profession plus attractive. Voilà. Merci.

Mme SCHLIENGER : L'un n'empêche pas l'autre, ce n'est pas parce qu'on laisse s'implanter une micro crèche que l'on n'agit pas de l'autre côté, au niveau des crèches municipales. Je vous rappelle que la CTG indique qu'Antony se distingue en se situant dans la tranche supérieure en termes de nombre d'établissements d'accueil de jeunes enfants financés par la

CAF, et donc on n'a pas à rougir de la politique Petite Enfance qui est déjà menée sur Antony ; et évidemment on a aussi énormément de partenariats mis en place pour les assistantes maternelles avec un relais Petite Enfance qui est très actif, des formations, des conférences qui leur sont proposées en lien aussi avec la Maison des Familles, etc. On agit sur tous les leviers possibles pour permettre aux familles d'avoir un accueil le plus complet possible, différenciant en fonction de ce qu'elles veulent, et le plus important possible en termes d'effectifs. Evidemment ce n'est pas autant que l'on voudrait, puisque, comme l'a expliqué Monsieur le Maire, il y a la crise que l'on connaît actuellement des vocations et à laquelle on essaye de pallier, mais on ne pourra pas faire de miracle sur Antony, pas plus qu'ailleurs.

Mme HUARD : Je vous répondrai qu'il y a plusieurs indicateurs, il faut prendre les bons. La ville est peut-être en haut au niveau du nombre d'établissements mais au niveau du nombre de places, eh bien elle est plutôt dans le bas, et c'est justement l'un des objectifs de la convention, c'est de développer l'offre d'accueil.

Et je vous ai posé un certain nombre de questions, j'espère que vous aurez la possibilité d'y répondre, notamment sur la baisse de l'accueil des enfants de foyers pauvres dans les crèches, ce n'est pas ce genre de solution comme Berceaux des Rois qui va pouvoir permettre d'augmenter le

nombre d'enfants de foyers pauvres dans les crèches qui avait diminué, on aurait aimé avoir l'explication de ce chiffre.

Mme SCHLIENGER : Vous faisiez allusion à cette baisse des enfants accueillis au sein des crèches, d'ailleurs les chiffres que vous avez repris de la CTG ne sont pas exactement ceux-là, et cette baisse, elle reflète aussi une réalité démographique, page 9 du rapport, je le cite vraiment : « le nombre d'enfants issus de foyers allocataires a diminué de 13 % sur la période ». Donc forcément le nombre d'enfants allocataires ayant diminué, le nombre d'enfants concernés va aussi diminuer au sein de nos crèches. Et cette baisse peut aussi se traduire par une amélioration de situations sociales comme le montre la diminution du nombre d'enfants vivant au sein de foyers au chômage. C'est toujours dans le même rapport. Donc je voulais vous rassurer sur ce point-là, il n'y a aucun durcissement d'accès qui est mis en place sur Antony ou mis en œuvre par la Ville, et notre capacité d'accueil reste forte malgré la crise que je viens d'évoquer, et donc nous appelons à la prudence dans l'interprétation de chiffres qui ne sont pas à confondre avec une baisse statistique et le recul de la solidarité que l'on mettrait en place sur Antony.

M. le Maire : Bien. M. Mauger.

M. MAUGER : Pour en revenir à l'avis que nous rendons ce soir sur ce projet, bien particulier, à deux reprises le Département des Hauts-de-Seine a refusé son agrément en 2024. Est-ce que lorsque vous avez été en

contact avec les « Berceaux des Rois », vous avez été rassurés quant à l'espace qui sera réservé aux enfants ? Quant au personnel ? Puisque ce sont les deux raisons qui sont mises en exergue par le Département.

Mme SCHLIENGER : Moi, je ne peux pas prédire l'avenir évidemment, il y a des commissions, il y a la CAF, il y a la PMI, qui donnent un avis, qui valident aussi sur l'installation, le personnel n'est pas encore recruté pour le moment, donc on ne peut pas, nous, avoir de visibilité sur leur personnel. Je crois qu'il ne faut pas jeter l'opprobre, il y a eu des scandales, des choses affreuses qui se sont passées évidemment, heureusement ce n'est pas le cas de toutes les structures, donc on espère vraiment qu'il n'y aura aucun souci sur cette structure-là, il n'y a pas de raison non plus.

M. MAUGER : Mais est-ce que vous avez pu visiter les lieux ? Et avoir la surface ?

Mme SCHLIENGER : La Petite Enfance, oui, la Directrice de la Petite Enfance oui, s'est rendue sur place. Moi, non, pas personnellement, mais...

M. MAUGER : Apparemment la surface ne correspond pas aux 12 berceaux qui sont demandés.

Mme SCHLIENGER : Ah écoutez, la PMI, si elle donne son agrément, vous pensez bien...

M. MAUGER : Elle n'a pas donné son agrément, elle a refusé deux fois son agrément.

Mme SCHLIENGER : Alors écoutez, on reparlera de cela...

Mme HUARD : Enfin, vous voulez donner un avis favorable ?

M. MAUGER : On doit donner un avis ce soir ?

M. le Maire : Oui et notre avis sera favorable.

M. MAUGER : Eh bien le nôtre sera négatif, pour les raisons que l'on a énoncées.

M. le Maire : Je le regrette.

M. MAUGER : Eh bien je regrette aussi, je pense que ...

M. le Maire : Nous passons donc au vote. Et si le Département ne donne pas son agrément, cela ne nous fera ni chaud ni froid.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

Mme HUARD : En tant qu'autorité organisatrice, il me semble que vous avez aussi la responsabilité de protéger les habitants d'Antony contre éventuellement justement des risques qu'ils pourraient encourir vis-à-vis de leurs enfants.

M. le Maire : Non, justement, c'est au Département de donner son agrément, c'est tout. Ne mélangeons pas les genres.

Mme SCHLIENGER : Justement le service public de la Petite Enfance met des garde-fous à nouveau depuis janvier 2025 aussi, avec plus de personnel dans ses micro crèches et notamment un contrôle financier,

éducatif, et donc on espère que cela limitera bien sûr les cas dont on a parlé.

M. le Maire : Bien, on a voté.

22 - ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL REGULIER DE JEUNES ENFANTS

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Il s'agit de voter cette modification pour tenir compte de certaines évolutions dont la gestion des projets d'accueil individualisé, les PAI comme expliqué par Madame Sansy notamment sur la crèche Jean Zay avec un mode de restauration qui est différent et qui implique une gestion des périodes différentes ; et la revalorisation à 1.500 € du plafond des ressources mensuelles décidée par la CAF à compter de septembre 2025. Concernant ce dernier point, compte tenu de son actualisation automatique mise en place par la Ville depuis 2011, il convient de préciser que le plafond des ressources appliqué par la collectivité ne peut pas être inférieur à la valeur définie par la CAF mais qu'en accord avec celle-ci la collectivité peut appliquer un taux de participation qui est au-delà du plafond des ressources des usagers, à condition de l'inscrire dans le règlement de fonctionnement. Donc il est demandé ce soir au conseil

municipal de bien vouloir adopter ce nouveau règlement qui sera appliqué à partir de la rentrée.

M. DOYEN : Je vous ai envoyé un mail aujourd'hui, Madame Schlienger, avec des propositions d'amendements, de compléments et de corrections aussi pour enlever certaines coquilles. Est-ce que vous l'avez reçu ? Qu'en pensez-vous ? Je peux le commenter bien sûr mais je préférerais avoir votre position.

Mme SCHLIENGER : Je l'ai reçu, oui, il y avait une petite coquille effectivement. Après, vous faisiez énormément de remarques, de choses qu'il faudrait mettre en plus dans le règlement, notamment ne plus parler de badgeuses, etc., sachez que les modalités de rédaction du règlement de fonctionnement des établissements sont réglementées, Il y a vraiment un texte de loi qui définit la rédaction de cela, qui est validé par la CAF et la PMI, et notre règlement a été parfaitement validé par la CAF et la PMI et donc on n'a pas à mettre tout ce que vous nous disiez pour montrer les thèmes qui vous sont chers, qu'il faudrait prendre en considération, d'ailleurs on les prend déjà en considération sur Antony, comme par exemple la loi EGAlim, on est au-dessus de ce que vous demandez. Vous précisiez qu'il ne faut plus parler de badgeuse mais c'est une obligation de la CAF qui va elle-même financer de nouvelles badgeuses sur les établissements dont vous parliez, qui ne fonctionnaient pas, c'est la CAF elle-même qui nous impose ce système.

M. DOYEN : Mais vous êtes d'accord que c'est un système qui n'est pas productif, qui finalement...

Mme SCHLIENGER : Voyez cela avec la CAF, je ne me permettrai pas de commenter cela mais en tout cas, nous on applique ce qui nous est demandé réglementairement et notre contrat, notre règlement de fonctionnement est tout à fait conforme, il a été validé par la CAF et la PMI.

M. DOYEN : Très bien, alors néanmoins, pour revenir sur l'opposition à des badgeuses, elles sont en panne depuis plusieurs années dans certaines crèches, et donc...

Mme SCHLIENGER : C'est pour cela qu'elles vont être changées.

M. DOYEN : Mais en tout cas le système qui fonctionne actuellement, qui est un double contrôle finalement avec les auxiliaires de puériculture qui doivent saisir manuellement l'horaire d'arrivée et de départ et une comparaison manuellement aussi aux horaires d'une badgeuse par la Directrice ou le Directeur de la crèche, en fait c'est tout un tas d'opérations qui nous paraissent complètement superflues et en plus pas très valorisantes. Alors, j'entends bien que vous êtes tenus par la réglementation...

Mme SCHLIENGER : Cela ne prend pas de heures non plus, on a un listing, on note l'heure, c'est ce que demande la CAF, donc on le fait.

M. DOYEN : Très bien. En tout cas, effectivement comme vous l'avez souligné, on mettait en avant plusieurs éléments, notamment sur

l'alimentation durable, la qualité de l'air intérieur, on a parlé de la badgeuse, Il y a quelques coquilles, ça, on vous en fait grâce...

Mme SCHLIENGER : Il y en a deux...

M. DOYEN : J'en conviens, mon mail est arrivé tard, on lit les documents à la vitesse que l'on peut ...

Mme SCHLIENGER : Je l'ai lu et je vous réponds.

M. DOYEN : Parfait. Eh bien je pense que nous allons nous abstenir du coup compte-tenu de cette réponse.

M. le Maire : On passe donc au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 Abstentions.)

23 - ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA HALTE-JEUX POMME D'API

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

Mme SCHLIENGER : Il s'agit ici de valider une nouvelle organisation qui augmente à deux semaines de plus de fermeture la halte-jeux Pomme d'Api : une semaine en août et la deuxième semaine des vacances de printemps, ceci afin de pallier un problème d'encadrement lors des congés des agents et parce que la fréquentation est de toute façon très faible sur ces deux semaines-là. Du coup, on l'inscrit dans le règlement de Pomme d'Api et on vous demande d'approuver cela.

Mme RAMBAUT : Nous avons vu en Commission Education ce nouveau règlement de la Halte-Jeux Pomme d'Api, vous ne serez pas étonnée de la teneur de mon intervention parce que cette décision prend place dans un affaiblissement du service public de la Ville. Avant 2022 la halte-jeux fermait sept semaines par an ; en 2022 le règlement a changé pour ne plus fermer que quatre semaines par an et nous nous en félicitons à l'époque. Aujourd'hui vous revenez en arrière pour fermer six semaines par an

Mme SCHLIENGER : Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis !

Mme RAMBAUT : Exactement. Pourtant ce qui se passe, c'est qu'une partie du service public est abandonnée alors qu'un de ses critères justement, c'est sa permanence. D'un côté vous nous dites faire un accompagnement des familles parce qu'elles en ont besoin pour une raison de difficultés éducatives, et de l'autre, vous réduisez l'accueil. Et cet accueil ne va pas mettre en difficultés les familles les plus aisées mais les familles fragiles, monoparentales, dispersées, les parents en reprise d'emploi et aussi même les étudiants. La halte-jeux permet aux parents de bénéficier de temps libre pour leurs propres activités ou démarches, ce n'est pas seulement un lieu de sociabilisation.

Un sujet parallèle : je m'excuse de parler de ce sujet à côté mais la suppression des bus pour l'étude piscine, l'activité piscine devient une activité extra-scolaire. Elle oblige les parents à être présents à la sortie

d'école dès 16h15. L'ancienne organisation fonctionnait bien depuis au moins 20 ans et maintenant vous prétendez que ce n'est plus possible. Les réponses que nous avons eues en commission ne nous ont pas éclairés. Ces réorganisations tombent bien dans une situation de restrictions budgétaires mais n'est-ce pas une goutte d'eau dans des réductions des dépenses ? Nous le déplorons, nous voterons contre.

Mme SCHLIENGER : Déjà tout à l'heure vous en parliez, vous étiez inquiets par rapport aux Berceaux des Rois, vous dénonciez les dérives des crèches privées, là justement, on s'adapte à la conjoncture et aux restrictions aussi de personnels à un moment donné pour qu'il y ait le taux d'encadrement suffisant pour les enfants. Vous ne pouvez pas nous reprocher à ce moment-là de mettre tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter les personnels qui ne seraient pas assez nombreux auprès des enfants, donc là c'est ce que l'on fait, on prend les devants et en plus cela correspond à une période où il y a de toute façon très, très peu d'enfants. Donc cela n'impacte pas du tout les familles comme vous voulez le laisser penser.

Mme RAMBAUT : Ce qu'il y a, c'est que Pomme d'Api n'est pas une structure de crèche, ...

Mme SCHLIENGER : Oui, c'est par demi-journée, c'est un point accueil.

Mme RAMBAUT : Voilà... par demi-journée, et c'est un accueil qui vraiment aide beaucoup, quand on parle des étudiants, à la fin août par

exemple pour eux c'est très important. Durant les vacances de février, ils n'ont pas forcément les vacances et pour eux c'est un appoint important et c'est vrai que cela touche très peu de monde, mais justement ce service, il faut qu'il soit entretenu pour ces personnes-là qui sont les plus fragiles.

Mme SCHLIENGER : Mais on y veille.

Mme RAMBAUT : Ben non !

Mme SCHLIENGER : Ben si !

M. le Maire : Bien. On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 45 voix Pour et 4 voix Contre.)

24 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2025 (2ème et 3ème JURYS)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Je vous propose et je vous demande aussi de bien vouloir fixer le montant de l'aide à la mobilité étudiante Cap sur le Monde pour l'année 2025. Ce sont le deuxième et le troisième jury, et c'est pour deux jeunes : 800 € et 1.500 €.

M. le Maire : Madame Huard, allez-y.

Mme HUARD : Nous avons des fois du mal à comprendre la logique des attributions, évidemment on ne participe pas à la commission mais une personne demande 1.100 €, elle a 1.100 €, un autre demande 1.000 € et il

a 1.500 €. Je sais bien que ce n'est pas le même projet, mais enfin on se pose quand même des questions. Cela dit, c'est la commission qui a décidé, vous nous l'expliquerez peut-être.

Cependant Cap sur le Monde, ça peut être aussi Cap sur l'Emploi. En avril, nous avons proposé d'élargir ces bourses pour les jeunes, notamment par exemple en finançant le reste à charge de formations d'insertion pour les jeunes en QPV puisqu'il y avait justement une session en cours. Alors est-ce que vous avez réfléchi à cette proposition ? Et quelle réponse vous pouvez lui apporter ?

M. PASSERON : Alors pour la première question, effectivement il y a un jury, tout à fait, parfois les jeunes sous-estiment, sous-évaluent leur projet et nous sommes là pour les encourager, cela explique pourquoi on a donné 1.500 €, c'est parce que le projet méritait cette somme-là. C'est vrai que c'est plutôt rare, en général c'est plutôt en-dessous, mais dans ce cas précis, et là vous n'allez pas nous contredire, c'est plutôt une bonne nouvelle pour ce jeune.

Les critères : il y a plusieurs critères, je ne vais pas les énumérer mais ils sont étudiés par un jury et vous pouvez nous faire confiance, on gère bien l'argent public, il n'y a aucun problème.

Concernant la seconde proposition, j'étais malheureusement absent au mois d'avril, j'en ai entendu parler mais on n'a pas encore eu le temps de faire le point à ce sujet. Sur la formation et les aides à la formation, vous

savez qu'il existe beaucoup de choses et il faut que l'on fasse très attention à éviter les doublons de financement. Il y a énormément d'aides et nous déjà, on se concentre sur Cap sur le Monde et les Bourses de l'Aventure avec beaucoup, beaucoup de possibilités ; sur la formation on peut éventuellement étudier cela mais je peux vous dire qu'il y a déjà beaucoup d'aides notamment avec la Maison de l'Emploi à Antony et tout ce que l'on peut imaginer et tout ce que vous connaissez sans doute pour aider les jeunes aujourd'hui, il y a de nombreuses, nombreuses aides.

M. BEN ABDALLAH : Je voudrais rajouter, si vous me le permettez, que concernant les QPV il y a des dispositifs qui ont été mis en place pour les jeunes, notamment depuis avril 21 on est dans le PRIJ, le Plan d'Insertion pour la Jeunesse qui fonctionne plutôt bien ; on a l'équipe de l'Ecoute qui est dédiée à cela, donc on a un travail pour la jeunesse qui est fait de manière importante et qui existe. Et puis la volonté de Monsieur le Maire aussi pour que la Ville garde le cap sur les cités éducatives ; vous savez que les cités éducatives ce n'est pas que l'école, ce sera aussi un suivi en cohorte des jeunes, ce qui veut dire qu'il y aura un suivi pour les plus de 16 ans notamment sur les questions d'insertion professionnelle. Donc la Ville est toujours en mouvement sur ces sujets. Je vous remercie.

M. SOUCHAUD : Ce n'est pas une question mais une remarque : on a la chance d'avoir dans les deux jeunes un jeune qui est en formation de BTS, on a plutôt l'habitude d'avoir dans les départs à l'étranger des jeunes qui

sont en formation longue, Bac+ 4 , Bac+5 et là, on a la chance maintenant d'avoir un jeune en BTS, ce qui est une très bonne nouvelle de pouvoir subventionner ce type de départ sur une formation Bac+2, ce sont des jeunes qui vont avoir l'opportunité de faire des stages à l'étranger.

Et en même temps je suis toujours déçu de voir aussi peu de demandes parce que je sais bien qu'il y a beaucoup d'autres jeunes qui sont susceptibles de partir à l'étranger et malgré les efforts notamment que fait le 11 en termes de communication, je pense qu'il y a encore à faire pour mieux communiquer sur ces dispositifs et pour faciliter aussi le départ de jeunes en stage à l'étranger.

M. le Maire : On manque de candidats. Cela fait des années qu'on le remarque, malheureusement on manque toujours de candidats. Mme Huard ?

Mme HUARD : Oui, c'est pour répondre à Monsieur Passeron et Monsieur Ben Abdallah, cette proposition que l'on avait faite, c'était sur un sujet qui nous avait été présenté d'ailleurs en commission, après justement avoir mobilisé toutes les aides existantes, il restait un reste à charge pour les jeunes. Donc voilà, c'était bien après avoir mobilisé toutes ces aides. C'est en tout cas quelque chose qui serait très utile.

M. COURDESSES : Pour répondre à la communication autour des bourses, on est en train de mettre en place avec le service Com un studio à l'endroit où il y avait le photographe avant, un studio style Konbini et Brut,

je ne sais pas si ça vous parle, ce sont des médias un peu digitaux pour communiquer sur par exemple d'anciens boursiers pour qu'ils nous parlent de leurs projets puisque c'est sur ces réseaux que l'on trouve ces jeunes et que l'on aura le plus de visibilité pour avoir d'autres projets et une diversité des projets, parce que ça c'est important.

M. PASSERON : Merci Mathieu, c'est vrai qu'on en a parlé l'année dernière mais cela prend toujours un peu de temps à se mettre en place, vous pouvez l'imaginer et donc ça va arriver et ça va être super.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

25 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2025 (2ème JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Je vous propose de voter dans le cadre du deuxième jury qui s'est réuni le mercredi 14 mai pour l'attribution d'une bourse de 500 €, pour son projet solidaire, vous avez le descriptif comme d'habitude en pièce jointe.

M. SOUCHAUD : Alors là une question, on va revenir sur la question du montant, sachant que comme la délibération n'a pas été évoquée en commission, on n'a pas pu la poser, donc je la pose ce soir : On a deux

jeunes Antoniensi qui avaient fait une demande conjointe pour une subvention de 550 € chacun, ils n'ont que la moitié de ce qu'ils ont demandé, et quand on regarde les montants habituels sur ce type de projets, on a plutôt des subventions un peu plus élevées que celle-ci, donc quelles sont les raisons qui ont amené à réduire cette subvention pour ce projet ?

M. PASSERON : Les critères sont toujours légèrement différents entre Cap sur le Monde et les Bourses de l'Aventure ; il y a également la provenance du quartier dans lequel habite le jeune, il y a également les revenus des parents, il y a une part d'autofinancement du jeune également, le plan de financement, donc il y a plusieurs critères qui rentrent en jeu. Si l'on considère que le jeune a déjà un certain autofinancement, que le projet ne nécessite pas qu'on le subventionne à hauteur de 800 €, alors on s'arrêtera à 500 ou 550 €.

M. PEGORIER : Et je peux rajouter parce que je participe à la commission d'attribution : on regarde aussi les Antoniensi et les non Antoniensi, c'est un élément aussi de décision. Et là, comme il y avait 1.000 € pour huit personnes dont deux Antoniensi, c'est la raison pour laquelle finalement les subsides Antoniensi vont d'abord aux Antoniensi. Mais on a quand même pris en compte le fait qu'il y avait un projet groupal qui nous semblait intéressant. C'est vrai que si l'on avait fait une péréquation économique, on aurait dit 1.000 € divisés par huit x deux, cela faisait beaucoup moins

que 500 €. Donc on a aussi quand même pris en compte finalement le dispositif du groupe que l'on souhaite accompagner, c'est aussi la raison pour laquelle cette décision a été prise.

M. PASSERON : Tout à fait. Dans les Bourses de l'Aventure ce sont souvent des groupes qui partent. Ce sont rarement des particuliers. Donc le nombre d'Antoniens, la proportion d'Antoniens est importante dans la décision. A Cap sur le Monde, ce sont des individus, les critères sont légèrement différents. Les critères d'attribution et le règlement de chaque bourse sont disponibles sur le site.

M. MONGARDIEN : Vous parlez de deux Antoniens sur 8, et les 6 autres personnes venaient de quelle commune ? Et est-ce que vous savez si dans le plan de financement qu'ils vous ont présenté, il y avait des demandes de subventions dans ces communes-là ?

Mme AUBERT : En l'occurrence pas dans leur entier. Pour Génii'Coco, ce sont des projets que l'on a chaque année qui viennent des étudiants en médecine de la faculté du Kremlin-Bicêtre. En fait ce sont des étudiants que l'on connaît, que l'on voit beaucoup, ils savent que l'on donne des bourses et donc ils postulent toujours. Du coup, on regarde le nombre d'Antoniens sur le nombre d'étudiants, ce sont toujours des projets qui sont bien montés, il y a une continuité qui est importante dans des pays qui en ont besoin, donc c'est quelque chose de très louable, mais on ne veut pas non plus que dans la fac du Kremlin Bicêtre tout le monde vienne à Antony

et pas d'ailleurs, donc on demande des Antoniens, on soutient toujours un petit peu plus les Antoniens mais on essaye de rester raisonnables parce qu'il y a aussi le fait que les associations là-bas savent très bien que les jeunes sont capables de lever de l'argent, ils font beaucoup de petits travaux, vendent des gâteaux, ils font des soirées, ils font plein de trucs... Et du coup je trouve, pour avoir été aussi concernée, qu'elles demandent de plus en plus aux jeunes d'apporter de l'argent là-bas. Donc on est raisonnables, on donne un coup de pouce pour un billet des Antoniens pour porter un projet louable, sanitaires et physiquement, mais sans développer. Mais je pourrais vous en parler plus si vous voulez, ce sont des projets qui reviennent chaque année.

M. PASSERON : Vous avez un exemple ce soir de tous les regards croisés qui permettent de prendre les bonnes décisions quant à l'attribution du montant parfaitement adéquat au projet.

M. le Maire : On vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

26 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX 2024 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Vous avez tous lu, y a-t-il des questions sur le rapport que vous avez reçu ? C'est un rapport sur lequel il faut voter.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

27 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2024

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

Mme FAURET : Vous avez pu prendre connaissance de ce rapport qui est le premier en année pleine. Alors je ne vais que rappeler les points-clés et les faits marquants de l'année :

Scolarest est le concessionnaire jusqu'en 2028, chargé de la production de repas pour les enfants, les seniors, les crèches et les centres municipaux de loisirs. Ces missions incluent la gestion des menus, la maintenance des équipements, la lutte contre le gaspillage alimentaire. Alors quelques chiffres : le nombre de repas pour l'année c'est 810.621 repas servis pour la Ville d'Antony ; 550.000 repas tiers, en produits durables 52 % des achats respectent la loi ÉGAlim dont 21 % en produits bio, vous avez toute la répartition des différents labels en page 9 du rapport. Vous avez aussi la partie du renouvellement matériel : cette année on a eu 128.852,20 € consommés sur une enveloppe de 490.219 €.

Ensuite les faits marquants de l'année : on a eu cette année le démarrage d'activités sur le groupe scolaire Jean Zay plus la crèche, on en a parlé tout à l'heure, les équipes sont familiarisées avec le mécanisme de « toutes prises »; déploiement des tablettes sur tous les sites pour dématérialiser les contrôles avec un droit d'accès par la Ville à tout moment ; un point important pour la qualité des repas et pour l'éducation au goût des enfants : c'est la mise en place du partenariat avec Olivier Chaput de l'association « Les enfants cuisinent », avec plusieurs animations au cours de l'année dans les écoles et dans les centres de loisirs. Par contre une petite difficulté en 2024 sur le transfert de Scolarest à la Ville des impayés des familles supérieurs à 15 €. Cela résulte de deux problèmes informatiques mais c'est en cours d'être résolu.

Sur le paragraphe Développement durable, un bilan carbone a été réalisé en quantifiant les émissions de CO₂, bilan qui vous sera présenté fin 2025. Cette année, Scolarest a redistribué 1,8 tonnes de surplus alimentaires à des associations. Utilisation de matériaux éco-responsables, barquettes compostables, produits éco labellisés, sensibilisation de l'équipe à la réduction des déchets, donc là il y a des campagnes de pesée et nous avons déjà réussi à réduire le gaspillage alimentaire pour passer de 130 grammes par enfant à la moyenne nationale de 100 grammes par enfant, ce qui est encore beaucoup. Ensuite ce sont des engagements sociaux, des repas à thèmes, animations pour aider les enfants au goût et les

sensibiliser au gaspillage alimentaire, toujours ce sujet qui nous occupe beaucoup.

Il y a bien sûr aussi la formation du personnel, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, l'insertion professionnelle, et puis enfin vous avez les données sanitaires, des analyses bactériologiques régulières, 100 % des produits finis conformes, quelques non-conformités sur des surfaces mais qui ont été corrigées, inspection des DDP -avis très satisfaisant-, des vérifications réglementaires sur tous les points.

Pour les perspectives 2025, il y aura une augmentation prévue des effectifs pour les Pass scolaires et de loisirs, et une accélération du renouvellement du matériel et des animations nutritionnelles.

Voilà ce que l'on peut dire actuellement dans les grandes lignes. Et on note que Scolarest fait des efforts pour garantir la qualité des repas, durabilité, bien-être des convives, tout en respectant les normes sanitaires et sociales. Si vous avez des questions sur ce rapport, je reste à votre disposition.

M. MAUGER : Merci pour ces éléments, je n'ai pas noté tout à fait les mêmes que vous. On voit dans le rapport qu'il y a une diminution des portages de repas Séniors en un an, moins 14 % pour les portages du soir et moins 18 pour le midi. Cela peut en partie s'expliquer par un arrêt des inscriptions pour ces portages de repas, ce qui nous interroge.

On note aussi un taux assez élevé d'accidents du travail : 14 accidents du travail dont 7 avec arrêt en 2024 sur, si on a bien compté, 116 salariés, donc on aimerait savoir si un plan d'action existe pour diminuer les accidents du travail ? On sait par des articles de presse que les grands groupes de restauration scolaire ne respectent pas toujours le code du travail en matière d'horaires, de repos, et recourent très souvent à l'intérim. On note dans le bilan financier les accords commerciaux de l'ordre de 1 million d'euros par an. Pour rappel il s'agit d'un système de marge arrière qui est imposée à la filière agricole et qui pressurise les producteurs.

Au niveau des tarifs, on continue de s'étonner que les pique-niques soient facturés au même prix que les repas, sachant que c'est un sandwich, un paquet de chips, parfois un fromage et un fruit mais que l'on n'est pas obligé de prendre. Il est aussi dommage que le rapport ne fasse pas véritablement état des préoccupations des parents notamment sur la problématique des quantités qui restent d'actualité. Lorsque les enfants ont peu de gaspillage selon les chiffres fournis par Monsieur Pradon et que les enfants continuent de se plaindre de ne pas être rassasiés, on peut se dire qu'il y a un problème de quantité et on a du mal à comprendre s'il s'agit d'un manque de quantité globale arrivant dans les écoles, ou bien un problème d'organisation avec l'impossibilité d'avoir du rab pour la plupart des enfants.

M. SOUCHAUD : Ce rapport d'activité, comme cela a été dit, est le premier sur l'année pleine depuis le changement de prestataire en juillet 2023.

Je vais revenir sur le tableau du compte de résultat : ce compte de résultat aboutit à un bénéfice significatif pour le prestataire, l'analyse détaillée du compte a permis d'identifier certaines sources de ce bénéfice dont une qui peut être suffisamment étonnante pour être soulignée ici : c'est concernant le coût d'achat des matières premières alimentaires avec une économie générée d'environ 450.000 €, soit 25 % du budget prévisionnel, donc entre le prévisionnel et le réalisé, on a - 25 % sur l'achat de denrées alimentaires. Alors ou bien le coût des denrées alimentaires a baissé de façon significative dans la période concernée ou bien le prévisionnel était largement surévalué, ce qui est possible, ou alors, les enfants n'ont pas eu la quantité prévue dans les assiettes, mais il y a quelque chose qui m'interpelle dans les chiffres qui sont présentés dans le document si les chiffres effectivement sont exacts, parce qu'on peut aussi s'interroger sur les données présentées. En tout cas, il y a matière je pense à réfléchir sur ces données.

L'autre élément qui permet des bénéfices, c'est aussi un bon moyen de valoriser cette cuisine centrale, c'est que Scolarest a utilisé au maximum la capacité qui lui est autorisée de produire des repas pour l'extérieur, ceci a été une façon de valoriser cette cuisine et de faire baisser le coût pour Antony.

Concernant la loi ÉGalim, là aussi le concessionnaire respecte effectivement comme cela a été souligné les exigences qui sont à la fois les doubles exigences sur les produits bio, la limite étant de 20, il est à 21. Sur les produits durables ou sous label, on a une limite à 50, il est à 52, donc on est dans le respect mais juste dans le respect. Je pense que l'on pourrait avoir une ambition plus élevée sur ces deux critères.

Et enfin j'avais la même question qui a déjà été posée par David Mauger sur la phrase qui apparaît concernant le portage des repas aux seniors dont l'inscription a été arrêtée en cours d'année, on pourrait avoir quelques explications sur ce sujet.

Mme FAURET : Alors sur cette partie-là, en effet sur la baisse du portage aux seniors, en fait il y a eu des départs, c'est ce que l'on explique dans le prochain rapport de délégation avec ma collègue, l'année prochaine il y aura plus de monde. En fait le CCAS a arrêté en cours d'année les nouvelles inscriptions sans renouveler les départs de personnes concernant le portage des seniors. Ce sont des personnes qui sont décédées. C'est ce qui explique que le chiffre baisse.

Ensuite, par rapport aux préoccupations des parents sur les quantités, sachez que nous allons très souvent sur des sites, on y était encore à midi, voir les enfants, demander ce qu'ils mangent, on voit ceux qui ont des visites avec les parents, on demande aux enfants, bien souvent ils ne finissent pas leur assiette, donc on ne peut pas dire qu'ils n'ont pas assez

s'ils ne finissent pas leur assiette, on va très souvent sur tous les sites, et puis on vérifie aussi par rapport aux pesées, on a pesé ce qui restait en fin de service, ce qui avait été jeté, c'est ce qui a été fait depuis trois semaines et on aura des résultats bientôt.

Ensuite, la question pour baisser le coût : en effet c'était un choix dans le périmètre du contrat de répartir seulement 56 % des charges imputées à la Ville et en effet Scolarest est allé chercher des repas extérieurs puisqu'ils ont 55.000 repas en extérieur, essentiellement avec la SEMGEST à Villejuif, ce qui nous a permis de baisser le coût du repas pour la Ville en tant que service public. Et par rapport à la qualité, on travaille tout le temps sur les achats de denrées, je reviendrai vers vous sur ce sujet. En tout cas il y a des enquêtes de satisfaction très souvent auprès des écoles, auprès des parents, en commission des menus à laquelle les parents participent.

M. le Maire : Bien. M. Mauger une dernière fois.

M. MAUGER : Un élément objectif qui permettrait peut-être de comprendre ce qu'il se passe au niveau de l'achat des denrées : est-ce qu'il serait possible d'avoir les chiffres de Monsieur Pradon en termes de volumes sur le contrat Antonien ? Sur la partie Antonienne du contrat ?

M. le Maire : Oui bien sûr, écoutez, posez-lui la question en commission, vous aurez tous les chiffres. Mais nous, on n'est pas capables de répondre à la place de Monsieur Pradon qui ne fait que ça.

Mme FAURET : Oui, bien sûr que Monsieur Pradon doit suivre tout cela, mais je ne pourrai pas vous donner la réponse tout de suite.

M. le Maire : Madame Galli a demandé la parole.

Mme GALLI : Je voulais compléter la réponse qu'Anne a faite sur le portage sénior des repas : En fait ce n'est pas tout à fait cela qui s'est passé, les séniors sont encore bien vivants sur Antony, je vous rassure là-dessus, en fait il y a eu un article dans Vivre à Antony en novembre 24 et suite à cet article dans Vivre à Antony, on a eu une grosse hausse de demandes et un départ dans l'équipe de portage des repas, et le temps qu'on embauche un appariteur, que l'appariteur arrive, on a eu un petit embouteillage, une petite baisse, liée aussi aux mois de juillet-août où il y a toujours un peu moins de demandes, et ensuite c'est reparti à la hausse. Donc voilà, tout est rentré dans l'ordre, et on a de plus en plus de demandes pour ce portage des repas auquel nous tenons particulièrement.

M. le Maire : Donc la demande est en hausse et le nombre de repas augmente, on le verra au prochain rapport. D'autres questions ? Non, alors on considère que **le débat a eu lieu, et que le rapport a été communiqué.**

Il est pris acte de la communication du rapport.

28 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU PONEY-CLUB D'ANTONY POUR L'ANNEE 2024

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. REYNIER : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport qui a été présenté à la commission consultative des services publics locaux.

M. le Maire : Bien. On a déjà discuté du sujet tout à l'heure, ce n'est peut-être pas la peine d'y revenir.

Il est pris acte de la communication du rapport.

29 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DES TENNIS MUNICIPaux ET DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DU CLUB HOUSE DU STADE GEORGES SUANT POUR L'ANNEE 2024

(Rapporteur : M. Patrick REYNIER)

M. REYNIER : Idem pour le tennis.

M. le Maire : C'est rapide !

Mme HUARD : Je serai un tout petit peu moins rapide mais pas très longue : Quand on lit ce rapport, on a l'impression quand même qu'il est toujours un peu difficile de déterminer la répartition des charges entre le tennis club et l'activité de gestion, cela paraît très compliqué. Le rapport

évoque des questions de refacturation pour rééquilibrer les comptes entre les deux entités, par exemple il refacture les fluides au tennis club, alors vous disiez tout à l'heure que les clubs Antoniens ne payent pas les fluides, or apparemment le tennis club d'Antony, lui, paye les fluides puisqu'on les lui refacture...

M. REYNIER : C'est le seul club qui a un contrat d'affermage. Mais ça, c'est bien spécifique.

Mme HUARD : C'est peut-être l'explication mais en tant que tennis club d'Antony, il paye ses fluides. Donc, au final, le gestionnaire enregistre un déficit de 30.000 € mais il reverse quand même 46.000 € à la Ville qui elle-même subventionne le Tennis Club d'Antony sauf erreur ; est-ce qu'il ne serait pas possible de clarifier cela si la Ville reprenait en gestion l'équipement et avec un utilisateur qui serait notamment le tennis club Antony parce que voilà, cela ne paraît pas très facile à comprendre.

Et j'ajouterai un dernier point : c'est que par rapport au budgétisé, l'entretien des terrains ou des locaux est quand même très peu effectué puisqu'on a vu à peine 10.000 € sur les 40.000 € qui sont prévus, tout dépend ce que l'on affecte, sur l'entretien des terrains, cela pose toujours la question : est-ce que ces terrains sont correctement entretenus ? Et est-ce que la structure a les moyens de les entretenir ?

M. REYNIER : Ecoutez, ce que je peux vous dire, c'est que les dirigeants du Tennis Club d'Antony font un excellent travail, effectivement on peut

trouver que les terrains sont des fois pas toujours nettoyés mais en tout cas ils font le maximum pour que cela soit correct. N'oubliez pas qu'il y a 19 terrains en tout. Donc ils font le maximum pour que les adhérents soient satisfaits. Cela peut arriver des fois, pour différentes raisons, que le terrain ne soit pas nettoyé en temps et en heure mais en tout cas ils font un excellent travail.

M. le Maire : Le nombre d'adhérents augmente sans arrêt, il est maintenant de 1.350 adhérents du Tennis Club d'Antony. 1.350.

Mme HUARD : Non mais moi, je ne conteste pas, simplement on a un rapport, on voit qu'ils budgétisent quand même des sommes pour l'entretien des terrains et ils ne les dépensent pas. Donc, s'ils les budgétisent, c'est qu'il y a des besoins, s'ils ne les ont pas dépensés, c'est que... Voilà. La Ville a quand même intérêt à récupérer ces terrains en bon état, il me semble ?

M. REYNIER : Ne vous inquiétez pas, je vais à l'assemblée générale samedi à 18h30, et donc j'aurai les explications à toutes les demandes. Mais il n'y a pas de problèmes avec le club d'Antony, ils font le maximum pour donner satisfaction à tous les adhérents et entretenir les terrains correctement.

M. le Maire : Bien. Donc on prend acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

30 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE PUBLIC DELEGUE POUR LA GESTION DU FUNERARIUM POUR L'ANNEE 2024

(Rapporteur : Mme Christiane ENAMÉ)

Mme ENAMÉ : Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport qui lui aussi a été présenté à la commission consultative des services publics locaux.

Mme RAMBAUT : Je vais essayer de faire court mais je ne vais pas y arriver. Merci à Madame Enamé d'avoir communiqué ce rapport, c'est un sujet difficile. Un sujet qui me préoccupe et pas que moi, c'est l'accueil de la salle des cérémonies. Si les enterrements de confession religieuse bénéficient de cérémonies et de lieux de réunion, au funérarium d'Antony il n'est pas prévu de salle de cérémonie réellement digne dans le cadre des enterrements civils. Je précise que cette salle d'accueil et de cérémonie n'est pas gratuite. Elle est très petite et ne peut pas recevoir la famille, les amis, les proches dans des conditions acceptables. Nous sommes à quelques-uns ici même dans cette assemblée qui avons assisté à des cérémonies dans des conditions difficiles pour le recueillement. La municipalité devrait engager des travaux pour donner au funérarium un lieu d'accueil décent. La redevance d'occupation du domaine public doit pouvoir y contribuer. Évidemment, sur le sujet de la mort se pose aussi la question de l'absence d'un crématorium sur notre secteur, les

crématoriums de banlieue sont quasi saturés et il y a trop de temps entre le décès et la cérémonie.

Ce rapport mentionne l'augmentation de la mortalité nationale dans les années à venir, ce qui va aggraver encore les délais d'attente. Il vous l'a déjà été demandé dans le passé, pourquoi n'interrogez-vous pas le SIFUREP sur cette question ? D'autant que vous avez à Antonyville des emplacements bruyants et pollués qui ne trouveront sans doute pas preneur, et le projet est toujours en évolution, donc on a la place et on pourrait s'entendre avec les voisins.

Et pour finir, je m'étonne que cette délibération n'ait pas été présentée en commission de service public. Il n'y a pas eu de commission de service public, si ? On n'a pas l'information comme quoi la commission s'est tenue.

M. le Maire : Si. Merci.

Mme RAMBAUT : Je n'ai pas de réponse ?

M. le Maire : il n'y a pas de vote, non.

Mme RAMBAUT : Non mais je n'ai pas de réponse ? ... Bon eh bien je vous écrirai.

Il est pris acte de la communication du rapport.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

M. DOYEN : J'ai une question que je vous ai posée tout à l'heure mais je profite du fait qu'il n'est pas trop tard pour une fois, et donc je vous pose à nouveau ma question : Il commence à faire chaud, nous ne sommes qu'au mois de juin, qu'est-ce que la Ville a mis en place comme plan canicule ou quelles adaptations ? Y a-t-il des lieux frais ? Prévoyons-nous une ouverture un petit peu plus tardive des parcs, notamment ceux du centre-ville qui ferment assez tôt ? Avons-nous des plans de déploiement de fontaines ? Des lieux frais ?

M. le Maire : Comme tous les ans.

M. DOYEN : Pouvez-vous alors nous le rappeler ? Et voir ce qui a évolué ? Nous n'avons pas eu le temps d'évoquer le sujet en commission.

M. le Maire : C'est comme tous les ans, on a un plan là-dessus que l'on applique tous les ans, en particulier depuis la canicule de 2003. C'est là que l'on a pris conscience des problèmes de canicule et autrefois on ne le faisait pas, depuis 2003 on a maintenant des plans, je ne sais pas si Madame Galli peut vous parler de ce qui est fait pour les seniors en matière de canicule ?

M. DOYEN : Alors je compléterai ma question juste avant : vous avez indiqué par exemple que la mairie n'était plus climatisée pour des raisons d'économies...

M. le Maire : Il y a des lieux frais pour les seniors.

M. DOYEN : Donc pouvons-nous les rappeler ?

M. le Maire : Renaître notamment, la grande salle de Renaître est climatisée et elle accueille les seniors en cas de besoin. Elle date de 2003, c'était Pasqua d'ailleurs qui avait lancé le plan...

M. DOYEN : Et en ce qui concerne les écoles, le déploiement des stores ?

M. le Maire : Les stores, ça y est, les écoles ont toutes des stores.

M. DOYEN : C'est encore au budget de cette année

M. le Maire : Non, maintenant ça y est, elles ont toutes des stores. On a dépensé 3 millions minimum en trois ans pour les stores, et toutes les écoles maintenant sont équipées.

M. DOYEN : Et donc les 100.000 de cette année ont été dépensés, vous croyez ?

M. le Maire : 100.000, c'est rien ! 98 % des écoles avaient des stores, maintenant il y a 2 % de plus. Voilà.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Mauger.

M. MAUGER : Le groupe de travail sur la carte scolaire s'est réuni lundi dernier, je voulais faire le point sur ce qui s'est passé pour Antony. Au début de l'année le projet comportait 9 fermetures de classes à Antony et 2 ouvertures, soit un solde négatif de 7 classes. En février le groupe de travail réunissant la Direction Académique 92 et les syndicats est revenu sur deux des fermetures de classes à Val-de-Bièvre et Anatole France. Vous aviez écrit, Monsieur le Maire, et notre groupe aussi, et vous aviez transmis en mai les chiffres des inscriptions scolaires et des arrivées dans

le quartier Jean Zay, ce qui a provoqué une ouverture de classe de maternelle dans la nouvelle école Jean Zay. De notre côté nous avons fait une réunion publique sur l'éducation en présence d'une enseignante spécialisée de la carte scolaire, nous avons à nouveau écrit au DASEN, les parents de La Fontaine de leur côté se sont mobilisés et finalement les syndicats ont obtenu lundi une ouverture en élémentaire à La Fontaine. Nous sommes donc passés de 9 à 7 fermetures de classes et de 2 à 4 ouvertures. Le solde certes toujours négatif sur Antony est passé de 7 classes à 3 classes fermées. En revanche, pas de nouvelles sur le dispositif EAP des écoles à attention particulière malheureusement pour le quartier de Noyer Doré. Comme en commission nous n'avons pas eu vos projections d'effectifs à la rentrée, est-ce que vous avez une estimation globale tout de même au niveau d'Antony pour savoir s'il y a une évolution par rapport aux années précédentes des élèves scolarisés dans le public ?

M. le Maire : Est-ce que vous avez des chiffres Madame Sansy ?

Mme SANSY : On a, d'après les derniers chiffres qui ne sont toujours pas affichés, on a un peu plus d'enfants que l'an dernier, en revanche on n'a pas encore les déménagements, les arrivées, les départs, tout ce qui se fait pendant les vacances et qui peut impacter assez fortement ces chiffres-là. Donc on ne saura vraiment que sur la dernière semaine d'août.

M. MAUGER : Donc a priori la baisse annoncée depuis quelques années n'a toujours pas lieu sur Antony.

Mme SANSY : Antony est une ville très attractive et on a beaucoup de familles avec des enfants jeunes qui s'installent, c'est ce que je vous disais la dernière fois.

M. MAUGER : Très bien. Cela confirme les besoins.

Mme SANSY : On a des enfants qui arrivent.

M. le Maire : D'autres questions ? ... Il n'y en a pas et donc la séance est levée.

La séance est levée à 23h20.